

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 17 NOVEMBRE 2008 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(21)

<u>Présidence</u>	:	M.	Jean-Jacques Marti
<u>Présents</u>	:	65	Conseillers généraux
		4	Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M.	Charles de Reyff, Conseiller communal
		Mme	Sandra Daguët
		Mme	Marie-Christine Dorand
		Mme	Giovanna Garghentini Python
		M.	René Marty
		M.	Pius Odermatt
		M.	David Python
		Mme	Regula Strobel
		M.	Dimitri Sudan
		M.	Philippe Vorlet
		M.	Thomas Zwald
<u>Absents</u>	:	Mme	Larissa Barbey
		M.	Jean-Luc Bettin
		M.	Laurent Dietrich
		Mme	Valérie Michel
		M.	Jean-Frédéric Python
<u>Scrutateurs</u>	:	M.	Gilles Bourgarel
		M.	Louis Castella
		Mme	Eva Gerber
		Mme	Katharina Karlen Moussa
		M.	Laurent Praz
<u>Assiste à la séance</u>	:	-	
<u>Secrétariat</u>	:	Mme	Catherine Agustoni
		Mme	Anne Banateanu
		M.	André Pillonel

ooo

Séance du 17 novembre 2008

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général, ainsi que la personne présente à la tribune, les représentants de la presse et les collaborateurs de la Commune. Il constate que la convocation du 31 octobre 2008, contenant l'ordre du jour de la présente séance, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président ;
2. Approbation des procès-verbaux n° 19 et 20 des séances des 29 septembre et 6 octobre 2008 ;
3. Election de deux membres de la commission de l'Informatique en remplacement de Mme Regula Strobel et de M. Bernard Voirol ;
4. Désignation de la fiduciaire Jordan SA comme organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2009, avec prolongation possible pour les exercices 2010 et 2011 – rapport de la Commission financière ;
5. Programme de législature 2006 – 2011 : bilan intermédiaire ;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 36 **non impérative** de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures ;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 38 **non impérative** de M. Laurent Bronchi (PSCO) et de 33 cosignataires demandant une mise en valeur des ponts de la ville de Fribourg ;
8. Décision quant à la transmission des postulats :
 - n° 4 de Mme Martine Morard (PDC) et de 40 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme et de formuler, le cas échéant, son intention d'adhésion ;
 - n° 5 de MM. Pierre Rime (UDC) et Stéphane Peiry (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier l'externalisation des services de la voirie ;
 - n° 6 de MM. Pius Odermatt (PS), Marc-Antoine Gamba (PDC) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 27 cosignataires, demandant la publication régulière des valeurs d'air des stations de mesure en ville, notamment dans le bulletin "1700" et sur le site internet de la Commune ;

Séance du 17 novembre 2008

Ordre du jour (suite)

- n° 7 de MM. Thomas Zwald (PLR), Louis Castalla (UDC), de Mme Eva Kleisli (Verts) et de MM. Thierry Steiert (PS) et François Weissbaum (PCSO), ainsi que de 31 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'une piscine couverte par une membrane à la Motta sous forme de partenariat ;
- n° 8 de M. Daniel Gander (UDC) et de 7 cosignataires demandant l'aménagement de voies de bus et de cycles sur le secteur avenue du Midi – carrefour de Beaumont ;

9. Divers.

ooo

1. Communications du Président

Le Président précise que l'on a enregistré une démission, celle de M. A. Zurkinden.

Pour lui succéder, le Conseil communal a proclamé élu au Conseil général M. J. Python. "*Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.*"

M. Jonathan Python (PS) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président informe ensuite l'assemblée que le Bureau tiendra sa prochaine séance ce mercredi 19 novembre 2008 pour arrêter l'ordre du jour des deux séances du Conseil général du mois de décembre. A cette occasion, nous nous déterminerons au sujet des décisions prises par le Préfet de la Sarine concernant divers recours et qu'il nous a communiquées en fin de semaine dernière. "*Vous avez certainement appris par la presse que le nouveau Préfet s'est saisi de ces divers recours en suspens afin de liquider ces petites discordes entre le Conseil général et le Conseil communal. Il a du reste utilisé l'expression : 'mettre de l'huile dans les rouages'.*"

Le Président rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

2. Approbation des procès-verbaux annexés n° 19 et 20 des séances des 29 septembre et 6 octobre 2008

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés.

ooo

Séance du 17 novembre 2008

3. Election de deux membres de la commission de l'Informatique en remplacement de Mme Regula Strobel et de M. Bernard Voirol

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit.

Discussion

M. Rainer Weibel (Verts) propose, au nom de son groupe, la candidature de M. B. Galliker à la commission de l'Informatique. Agé de 29 ans, M. Galliker fait partie de la génération née avec l'informatique et l'ordinateur. Il est étudiant et travaille également comme journaliste sportif. Actif au sein de notre groupe, il participerait, s'il y est élu, à sa première commission permanente. Même s'il n'est pas un informaticien professionnel, il a de bonnes connaissances dans ce domaine. Comme chacun de nous, il travaille presque en permanence avec l'ordinateur.

M. Thierry Gachet (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme I. Teufel pour succéder à M. B. Voirol. Mme Teufel siège au sein de cette assemblée depuis le début de la législature, après y avoir déjà siégé de 1991 à 1994. Employée de commerce de formation, elle travaille comme aide-soignante. Elle connaît bien le fonctionnement du Conseil général, puisqu'elle siège au Bureau en qualité de scrutatrice. C'est son intérêt pour le domaine de l'informatique qui l'a conduite à se mettre à disposition pour œuvrer au sein de la commission de l'Informatique. Merci de soutenir sa candidature."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	65
Majorité absolue :	33

Sont élus : Mme Isabelle Teufel (57 voix) et M. Bruno Galliker (56 voix). (Applaudissements)

Ont obtenu des voix : Mme Eva Kleisli (2), M. Rainer Weibel (2), M. Claude Schenker (1), Mme Özlem Tokay (1), M. Pierre Wicht (1).

Le Président félicite Mme I. Teufel et M. B. Galliker de leur élection et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur nouveau mandat. (Applaudissements)

Séance du 17 novembre 2008

4. Désignation de la fiduciaire Jordan SA comme organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2009, avec prolongation possible pour les exercices 2010 et 2011

Le Président rappelle ce qui suit :

"Ce printemps, la Commission financière a décidé d'entamer la procédure de choix d'une nouvelle fiduciaire pour la révision des comptes communaux dès l'exercice 2009. Elle a sollicité les offres de 47 fiduciaires 'légalement agréées' domiciliées à Fribourg et dans l'agglomération, ainsi qu'à Bulle. Sur ce nombre, seules six sociétés ont fait leurs offres. Elles ont toutes été auditionnées par la Commission financière."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie le Président d'avoir parfaitement lu le troisième paragraphe du rapport du 24 octobre 2008. *"J'imagine que tous nos collègues ont lu les premier et deuxième paragraphes, ainsi que notre proposition. En fonction de la tournure que prendra la discussion, je me permettrai de m'exprimer plus longuement. J'ai rédigé un petit rapport dont je vous donnerai connaissance si nécessaire. Je ne crois pas indispensable de le lire."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général décide, par 63 voix sans opposition, mais une abstention, de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la "Fiduciaire Jordan SA, boulevard de Pérolles 4 à 1701 Fribourg" en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2009, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2010 et 2011.

ooo

5. Programme de législature 2006 – 2011 : bilan intermédiaire

Discussion générale

M. Pierre Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après au nom du Conseil communal :

"Conformément aux dispositions réglementaires régissant son organisation, le Conseil communal vous présente, en cette mi-législature, le bilan intermédiaire du programme de la période administrative 2006-2011. Sans trop m'étendre sur la présentation de ce document, j'espère que vous avez tous constaté que le Conseil communal s'est livré à un exercice nouveau. En effet, ce bilan intermédiaire n'avait pas à être joint à un plan financier intégrant un programme d'investissement, contrairement à ce qui avait été fait lors de la présentation du programme de législature proprement dit en 2006. Rappelons que le plan financier doit être désormais actualisé chaque année. Pour le Conseil communal, il s'agissait de faire le point sur ces objectifs généraux. Cela ne signifie évidemment pas que les objectifs particuliers, tels que définis dans le programme de législature, ont été abandonnés. Loin de là !

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

Il s'agit pour nous de faire le point sur les cinq objectifs généraux que sont :

1. *la reconnaissance des charges de ville-centre et l'obtention de mesures correctives ;*
2. *la mise en place de l'agglomération et le rapprochement intercommunal ;*
3. *le maintien et le renforcement de l'attractivité en ville ;*
4. *la réalisation des infrastructures culturelles et sportives ;*
5. *l'entretien et développement des bâtiments scolaires.*

Il s'agit de tirer le bilan sur ces cinq points généraux et de voir quelles dispositions prendre pour mieux atteindre ces objectifs.

On pourrait nous dire qu'en matière de stratégie, le Conseil communal ne propose rien de bien nouveau. Il n'empêche que l'Exécutif vous propose d'aller au-delà des mesures habituelles qui ne sont nullement abandonnées. Ainsi les contacts avec les autorités cantonales et en particulier le Conseil d'Etat ne sont pas rompus, loin de là, afin d'obtenir une véritable reconnaissance de nos charges de ville-centre et des dispositions correctives. Ce problème concerne du reste de plus en plus tous les chefs-lieux et toutes les grandes communes du canton. Celles-ci seront associées à notre action, de même que le Conseil général dont l'appui est toujours autant souhaité pour l'ensemble de nos démarches en la matière. Ce soutien nous a déjà été accordé par le truchement d'une résolution adoptée par votre assemblée au moment de l'établissement du budget 2008. Nous vous sommes reconnaissants de cette première initiative qui, de l'avis du Conseil communal, doit être suivie d'autres.

Permettez-moi de vous rappeler, dans la perspective proche du budget 2009, mais aussi du budget de l'année 2010, toute la question des effets de la RPT. Cette RPT se trouve actuellement dans une phase provisoire, dans l'attente d'un bilan circonstancié que le Grand Conseil a demandé de dresser en 2010. Nous pouvons aussi rappeler l'entrée en vigueur, sans doute en 2011, de la nouvelle péréquation intercommunale. Outre ces facteurs, les nouvelles perspectives économiques font qu'il est plus que temps de passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne tout le problème des charges de ville-centre. Il en est de même du maintien et du renforcement de l'attractivité de la ville, puisque la réalisation de plusieurs des projets soutenus par le Conseil communal et le Conseil général dépend aussi des moyens nécessaires à cette mise en œuvre.

Pour ce qui est de la réalisation des équipements culturels et sportifs, point n'est besoin d'en dresser un état, si ce n'est simplement de rappeler que le Conseil communal, par le biais de ses services, met tout en œuvre pour qu'elle se fasse dans le cadre des budgets votés.

Il va de soi que l'introduction de la deuxième année d'école enfantine ainsi que la construction d'un bâtiment pour le CO alémanique font l'objet d'une étude complémentaire. Comme vous le savez, un concours a été mis sur pied il y a quelques mois pour ce CO. Le Conseil communal est également très attentif à tout ce qui se passe au niveau cantonal en matière d'introduction de cette seconde année d'école enfantine. Dès que le sort du référendum annoncé contre cette seconde année

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

d'école infantine sera connu, le Conseil communal arrêtera un calendrier d'introduction de cette seconde année d'école infantine en ville.

Nous n'avons rien de spécial à signaler au sujet de l'agglomération, sinon de vous rappeler qu'elle se met en place. Quant au thème de la fusion, il entre parfaitement dans le cadre de ce document et de la politique générale du Conseil communal.

C'est dans cet état d'esprit que nous vous prions de prendre acte de ce bilan intermédiaire du programme de législature 2006-2011."

Rapport du groupe PDC

M. Thierry Gachet (PDC) déclare ce qui suit :

"En conclusion de son bilan intermédiaire, le Conseil communal écrit lui-même : 'La Ville de Fribourg se trouve à un virage important de son histoire.'. (cf. bilan intermédiaire, p. 13). Le groupe démocrate-chrétien en est parfaitement conscient. C'est dans cet état d'esprit qu'il a analysé attentivement ce document. L'heure est grave au moment où, à la veille de l'examen du budget 2009, nous sommes au bord d'un précipice, celui qui nous conduirait à la hausse d'impôt. Même si nous arrivons à l'éviter en 2009 – ce que nous appelons de tous nos vœux – qu'en sera-t-il pour 2010, 2011 ou 2012 ?

A notre sens, il importe avant tout de prendre la mesure de l'étouffement structurel dans lequel se débat notre Ville. Aussi, le groupe PDC rejoint-il le sentiment de frustration – pour ne pas dire plus – ressenti par le Conseil communal à l'égard du Canton et en particulier du Conseil d'Etat.

S'il est vrai que nous continuons à défendre une ligne financière rigoureuse, nous devons à l'honnêteté intellectuelle de constater que la recherche d'un équilibre financier unilatéral – c'est-à-dire portant sur les domaines que nous maîtrisons seuls – équivaldrait pratiquement à un suicide politique, car elle 'casserait' la ville de Fribourg, en l'entraînant dans une perte d'attractivité vraisemblablement irrémédiable.

Mais ne nous berçons pas d'illusions. Il y a bientôt une année – M. le Syndic l'a rappelé tout à l'heure – nous avons adopté, à la quasi-unanimité, une résolution demandant l'ouverture de discussions officielles entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat sur une meilleure prise en considération de notre statut de ville-centre. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Un simple accusé de réception suivi d'une absence de réaction. Cette absence de réponse suscite un sentiment de révolte, si l'on songe que ce sont finalement les citoyens de notre ville que, à travers nous, le Gouvernement cantonal méprise.

Aussi sommes-nous d'avis qu'il faut agir par nous-mêmes.

Nous relevons, à cet égard, une avancée stratégique majeure qui ressort de ce bilan intermédiaire de législature. Il s'agit du projet de fusion. Cette fois-ci, il s'agit d'un projet concret à l'horizon 2016. Nous le devons aussi – nous tenons à le souligner – à l'initiative 'Fusion 2011'. Cette démarche a eu le mérite de poser le problème en passant par-dessus des institutions souvent trop frileuses. Cette fusion, nous la soutenons, qu'elle soit à cinq ou à six. Nous pensons à ouvrir aussi des discussions avec Marly.

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

Mais, il faut être conscient que la question fiscale restera le nœud gordien à trancher. Comme le Conseil communal, le groupe démocrate-chrétien estime qu'il existe une solution. Elle réside, elle doit résider dans l'implication du Canton comme cela a été le cas ailleurs, notamment à Lucerne. A nous, forces politiques de la ville et de l'agglomération de démontrer que l'intérêt général du canton est de favoriser l'émergence d'un centre cantonal fort.

Seul un tel centre cantonal fort permettra au canton de se positionner entre Lausanne et Berne. Tout le canton en profitera. Tôt ou tard, les citoyens auront à se prononcer. Il faudra alors consentir un effort de persuasion considérable.

Certes, il faut consolider l'attraction de notre cité. A nos yeux, cet objectif passe inmanquablement par le refus de toute hausse d'impôt, quelle qu'elle soit. Nous invitons le Conseil communal à tout entreprendre pour éviter une telle décision, non seulement pour 2009, mais aussi pour les années qui suivront. Une politique fiscale plus large doit être mise en œuvre. Il s'agira en particulier de favoriser une politique immobilière source de revenus fiscaux nouveaux. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la réalisation des équipements sportifs et culturels décidée lors de la législature précédente, dans la mesure où elle contribue précisément à l'attractivité de notre cité. De nouveaux équipements, tels que la piscine olympique, sont évidemment souhaitables, pour autant que leur réalisation repose sur des mécanismes de financement équitables pour la Ville. Nous y veillerons le moment venu.

Petite critique à propos de la deuxième année d'école enfantine, sujet évidemment décisif : nous avons trouvé le document quelque peu lacunaire sur ce point.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien est prêt à soutenir le Conseil communal dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse, pour autant qu'elle soit rigoureuse et réformatrice. La clé de voûte en est la fusion. Cette fusion à cinq ou six n'est pas à agender aux calendes grecques, mais doit être préparée dès aujourd'hui en exigeant du Canton qu'il la favorise activement."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"C'est avec perplexité, voire avec déception que le groupe libéral-radical a pris connaissance du bilan intermédiaire du programme de législature 2006-2011, daté du 3 novembre 2008. Le programme de législature d'octobre 2006 comptait 35 pages imprimées en petits caractères. Ce bilan intermédiaire se résume à 13 pages, qui se réduiraient à six ou sept si les mêmes caractères avaient été utilisés. En fait, ce document correspond aux quatre premières pages du programme de législature d'octobre 2006, un peu plus développées. Pourquoi le Conseil communal a-t-il estimé pouvoir se dispenser de revenir sur les 32 autres pages ? Je fais abstraction de la partie du plan financier qui nous a déjà été présenté. Notre attente d'un bilan intermédiaire plus étoffé était légitime, puisque le bilan intermédiaire de la dernière législature comptait pas moins de 40 pages, sans le plan financier.

La brièveté de ce rapport pourrait être compensée par la richesse du propos. Or, malheureusement, il n'en est rien. Nous attendions un bilan des actions entreprises depuis le début de la législature et une

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

projection des actions à entreprendre. Or, que trouve-t-on ? De la page 3 à la page 6, le Conseil communal se plaint des conséquences financières injustes résultant des décisions prises par les autorités cantonales. L'air n'est pas nouveau ; on s'étonne toutefois des paroles. Les déclarations sont faites sans preuve ou sont tronquées. Comment oser incriminer la diminution du coefficient d'imposition communale suite à la bascule fiscale, sans mentionner la prise en charge par l'Etat de toutes les dépenses des hôpitaux du canton ? Sur quelles bases le Conseil communal prétend-il que c'est à la suite de décisions cantonales que la Ville a perdu plus de 6 millions de francs de recettes annuelles ? Cette affirmation est contredite par le message du Conseil communal accompagnant les comptes de l'exercice 2007 qui relève, en page 6, que le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a enregistré un manque à gagner du fait que les nouveaux habitants rapportent moins que les partants. Est-ce la faute du Canton si des personnes plus pauvres viennent s'installer en ville ? Les impôts sur les personnes morales ont rapporté plus que prévu. On rappellera que malgré les réductions d'impôt, le rendement fiscal a augmenté. Le total des recettes fiscales de la Commune a progressé de 2,8 millions de francs depuis 2004.

Comment juger l'affirmation selon laquelle la Ville paie 1,5 million de francs de plus pour les écoles, alors qu'aucune nouvelle classe n'a été ouverte ? N'y a-t-il pas d'autres paramètres qui entrent en jeu ? Comme le fait que désormais, la comptabilité de ce secteur porte maintenant sur l'année civile et non plus sur l'année scolaire. D'où la comptabilisation de trois mois supplémentaires. Si la Commune de Fribourg paie vraiment 500'000 francs pour les frais de transports scolaires et n'en bénéficie que pour 13'000 francs, ne devrait-on pas envisager de dénoncer cette convention ?

Vu les graves accusations que profère la Ville à l'encontre du Canton, il serait intéressant de soumettre ce document au Conseil d'Etat pour enfin savoir où se trouve la vérité. Le Conseil communal entend-il le faire ? Si tel n'est pas le cas, je me verrai dans l'obligation de poser une question écrite au Conseil d'Etat.

Au lieu de pleurer misère, notre Conseil communal ne pourrait-il pas s'adonner à l'introspection et se demander comment attirer les riches contribuables et conserver ceux qui sont installés, comment rendre le centre plus attractif. Nous sommes du reste inquiets de constater, en page 9, le manque de vision du Conseil communal qui juge faibles ses moyens pour améliorer l'attractivité de la ville. L'attractivité ne dépend pas seulement des sous, mais aussi, par exemple, du respect pour les personnes qui rapportent de l'argent à la Commune.

Pour les autres sujets abordés, le document n'apporte que des informations générales – souvent connues – sans livrer de plan d'action pour les prochaines années. A titre d'exemple, comment le Conseil communal entend-il faire des économies grâce aux structures de l'agglomération. Quelles charges la Ville pourra-t-elle lui transférer ? Quelles sont les autres possibilités de collaboration avec les communes voisines ? Quelles sont les initiatives qu'entendent prendre les communes dans la perspective de la fusion ?

Le groupe libéral-radical regrette que le Conseil communal n'ait pas voulu réévaluer les autres activités de la Commune qui étaient évoquées dans son programme de législature d'octobre 2006. Ainsi au-

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

rions-nous été intéressés à connaître les premiers effets de la crise sur notre population. Quelle est la progression du chômage ? Comment les services sociaux sont-ils préparés à supporter ce choc ? De nouveaux moyens devront-ils être engagés ? Certains investissements ne devraient-ils pas être repoussés ? Mais comment évaluer la situation si nous n'avons pas ces données ? Devant tant d'interrogations, comment être certain que le Conseil communal a bien la situation en main ?

Or, nous savons également que le Conseil communal s'est aussi attelé à des dossiers difficiles et a entrepris des actions courageuses. Je citerai l'intervention de la Ville et de Villars-sur-Glâne auprès de l'Etat au sujet des coupes dans les prestations d'aide aux chômeurs opérées par le Service public de l'emploi. Je félicite Mme M. –T. Maradan Ledergerber de sa détermination. Pourquoi ce problème n'est-il pas mentionné dans ce bilan, alors qu'il est relaté dans la presse ?

Vous comprenez maintenant pourquoi le PLR n'est pas satisfait de ce rapport. Vous pouvez en prendre acte, comme nous le faisons."

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit :

"Comme le Conseil communal, nous sommes préoccupés de la situation financière de la Commune. Comme lui, nous demandons au Conseil d'Etat de changer d'attitude au sujet des charges de ville-centre. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a déjà été dit tout à l'heure. Néanmoins, la volonté du Grand Conseil de diminuer à tout prix les impôts, sans prendre en considération la situation budgétaire de la Ville et de bon nombre d'autres communes, nous inquiète et nous fâche plus encore. Les partis politiques de droite et du centre – s'il existe un centre sur cette question – se comportent de manière extrêmement populiste et sont prêts à obérer les finances publiques pour les prochaines générations. Le gouvernement Bush a donné un parfait exemple de cette politique menée jusqu'au bord de la catastrophe.

Nous en redoutons, à court terme, des conséquences graves pour le service public comme pour les investissements de la Commune. Si le Conseil communal est parvenu à maîtriser le budget propre de la Ville, en lui serrant la ceinture et sans éviter aujourd'hui déjà des coupes douloureuses, vous porterez la responsabilité des budgets largement déficitaires à venir.

Le groupe socialiste salue l'effort du Conseil communal pour ouvrir enfin les chantiers de la salle de spectacle et du site sportif de Saint-Léonard. Ces projets ont traversé des passes difficiles après les décisions du Conseil général, passes au cours desquelles ils ont même été mis en péril. La planification du bâtiment scolaire à implanter au Jura a été retardée. Nous souhaitons que ce projet avance rapidement, puisque sa réalisation est la condition sine qua non pour sortir les CO de leur manque chronique de salles de classe et pour introduire la deuxième année d'école infantine. Fribourg risque d'être la dernière des communes à offrir cette seconde année d'école infantine ! Le PS attend avec impatience le message portant sur la demande du crédit de construction de cette école.

Le groupe socialiste salue également l'amélioration substantielle des relations de la capitale avec les communes de l'agglomération et les accords qui ont été trouvés avec elles. Néanmoins, nous sommes

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

d'avis que le Conseil communal devrait donner la priorité à la recherche de solutions de coopération dans le cadre de l'agglomération constituée, dans son ensemble. Nous remercions les membres de l'Exécutif qui sont prêts à s'engager dans ce cadre.

Le groupe socialiste souhaite une clarification rapide de la position de ce Conseil communal en faveur de la fusion avec d'autres communes. Les communes intéressées devront se prononcer et se fonder sur une base démocratique, si l'on veut garantir la réussite de cette opération. Faut-il rappeler que le processus de création de l'agglomération n'a pas été particulièrement facile ?

J'en reviens à ce bilan intermédiaire. Le groupe socialiste critique l'absence de stratégies dans quasiment tous les domaines évoqués. Ce document laisse l'impression que le Conseil communal n'arrive toujours pas – c'est le cas depuis plusieurs législatures – à se mettre d'accord sur une vision claire et des plans d'action. C'est pour cette raison qu'un chapitre comme celui consacré à l'attractivité de la Ville n'est qu'une coquille vide. Il n'y a pas non plus de stratégie claire en ce qui concerne la révision du plan d'aménagement local. Il est bien beau de distribuer à la population un jeu, mais si on ne trouve aucune donnée sur cette révision dans le site internet, il est difficile d'assurer la participation de la population. Nous sommes en outre de loin pas les acteurs principaux du plan directeur de l'agglomération. Il faut avoir le courage de le dire. Nous critiquons également les lenteurs dans l'aménagement des cheminements piétons dans les quartiers, ainsi que le processus assez obscur de l'agenda 21 local.

Enfin, le groupe socialiste est d'avis que de toute urgence, le Conseil communal doit concrétiser son approche de la multiculturalité et de l'intégration de toutes les couches de la population. Nous adhérons largement à la volonté exprimée par l'Exécutif que la Ville de Fribourg soit un pôle de compétences interculturelles ; mais c'est avec impatience que nous attendons des mesures concrètes."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes suivants :

"Après avoir pris connaissance du document mentionné en titre, le groupe UDC s'est décidé à consulter le 'Petit Larousse' de manière à éviter tout malentendu. Que nous dit ce dictionnaire au sujet du bilan ? Le bilan est un 'tableau représentant l'actif et le passif d'une entreprise, à une date donnée'. Définition complémentaire : le bilan est le 'résultat positif ou négatif d'une opération quelconque'. Nous avons lu et relu ce document qui, par sa définition, devrait faire ressortir les actions entreprises par le Conseil communal depuis le début de la législature. Rien ne vient. On attend, on attend encore soit une nouvelle péréquation promise depuis quinze ans, soit que les autres communes soient d'accord de fusionner avec nous, soit encore que l'Etat verse une aide substantielle pour pouvoir fusionner, soit que le même Etat paie la deuxième année d'école enfantine et qu'enfin il cesse de baisser les impôts, sans doute pour qu'on puisse monter les nôtres. Bref, on continue d'attendre ...

L'attente, il est vrai, présente l'avantage de demander peu d'énergie et permet de ne pas prendre de risques. En fait, nous pouvons nous demander pourquoi nous sommes là ce soir, puisque tout semble dépendre du bon vouloir des autres.

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

Nous nous étonnons malgré tout de quelques réflexions, certes collégiales et résultant, sans doute, de l'élan donné à l'ensemble de la politique gouvernementale. Nous nous permettons de les relever. En page 3, on peut lire, au troisième alinéa : 'Il est en effet de plus en plus intolérable de devoir diminuer la croissance de ses propres dépenses, au détriment de la qualité des services publics et de la quantité des prestations à assurer alors que l'augmentation (des) charges liées est plus forte que la somme de ses économies et qu'elle n'est même pas compensée par une augmentation générale des recettes fiscales.'. Quelle belle envolée !

Mais soyons clairs, aucun effort n'a été entrepris pour ralentir la croissance des dépenses. Nous attendons toujours, suite à une question posée en Commission financière, que la ministre des Finances nous remette une liste des prétendues économies réalisées par la Commune. Jusqu'à ce jour : néant.

A la même page 3, dans la liste des doléances adressées au Canton, on peut lire ceci : 'A la suite de la fameuse 'basculée fiscale' décidée par le Grand Conseil, dans le cadre de la création et de la cantonalisation du réseau hospitalier fribourgeois, le coefficient d'imposition communal est passé de 85 cts par franc payé à l'Etat – coefficient inchangé depuis 40 ans – à 77,3 cts, et ce depuis l'exercice 2007, tant en ce qui concerne le revenu et la fortune des personnes physiques que le bénéfice et le capital des personnes morales.'. On semble laisser entendre que la Commune est désavantagée par la modification du coefficient d'imposition communal. Précisons qu'un minimum d'honnêteté voudrait que dans le même élan, on rappelle que dans cette opération, la Ville voit ses charges être soulagées de près de 8 millions de francs par année.

En page 7, le Conseil communal regrette que l'agglomération n'ait aucune compétence fiscale. Heureusement qu'il en est ainsi ! En effet, compétence fiscale est fréquemment synonyme de compétence d'emprunter. Dans une telle hypothèse, nous aurions à craindre le pire pour les finances de l'agglomération.

Le summum est toutefois atteint au chapitre maintien et renforcement de l'attractivité en ville, en page 10, deuxième alinéa où on peut lire ce qui suit : 'Même si le Conseil général y a mis un frein financier, le Conseil communal est intimement persuadé de la nécessité de revoir entièrement, dans un but de meilleure visibilité et d'économie, et par conséquent une meilleure sécurité, l'ensemble des installations liées à l'éclairage public.'. Nous nous sommes demandé de quel frein financier il s'agit. A voir la cadence de progression de nos dettes, ledit frein doit plutôt avoir été confondu avec la pédale des gaz et encore être actionné à l'adrénaline ! En revanche, nous croyons nous souvenir d'une intervention de Mme C. Mutter, à l'époque chef de fil du groupe des 'Verts' qui avait soulevé le problème de l'éclairage public en ville de Fribourg afin d'améliorer de manière urgente la situation, non pas en bloquant des investissements, comme semble le prétendre le Conseil communal, mais en négociant les prestations du groupe E et en installant du matériel plus performant. Alors, rendons à César ce qui appartient à César et aux 'Verts' ce qui leur revient.

Nous ne nous arrêterons pas au sous-chapitre de la salle de spectacle, puisque nous aurons tout loisir d'y revenir ces prochaines années.

En revanche, des problèmes vitaux pour notre Ville tels que la contraction de la masse fiscale des personnes physiques ou le pro-

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

blème menaçant et impératif de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ne sont même pas effleurés. Et pourtant, ce sont ces problèmes qui décideront de la grandeur ou de la décadence de notre cité.

En résumé : de bilan, pas l'ombre d'une ligne. A la fin de la lecture de ce document, on ne connaît pas l'état réel de la Commune. Aucune stratégie claire n'apparaît. Certes, ce rapport contient de nombreuses belles phrases, mais qui sonnent creux et qui rappellent la langue de bois. Triste bilan pour une triste saison !".

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) déclare ce qui suit :

"Après l'automne, voici le printemps ! (Rires) Le groupe chrétien-social/Ouverture salue le ton nouveau de ce bilan intermédiaire du programme de législature. Le langage est différent. L'expression des problèmes énoncés – que nous connaissons et constatons depuis tant de temps – est plus lisible. L'analyse semble être prise sous un autre angle. La posture aurait-elle changé à l'heure de ce bilan de mi-législature ? Je note certaines phrases, notamment en page 3 où il est question du fait que Fribourg souffre 'de décisions législatives prises à une période où la mobilité professionnelle était quasiment embryonnaire'. Cette remarque est tellement vraie et bien notée, quand on fréquente la périphérie aux heures de pointe. Nous subissons encore les choix d'un autre temps.

On y lit aussi la révolte légitime du Conseil communal qui subit les conséquences de décisions prises dans une autre enceinte et la lenteur de révision des processus qui asphyxient notre Commune. Il est de plus en plus intolérable de devoir réduire la croissance en dégradant la qualité des services publics et des prestations assurées. Rappelons qu'au niveau cantonal, 30 % des chapitres fiscaux portant sur l'impôt minimal concernent des contribuables habitant notre ville. Malgré cela, les projets existent. Pour certains, ils sont nécessité ; pour d'autres, ils découlent de décisions de la majorité de ce Conseil général et de la 'vox populi' qui souhaitent que Fribourg avance.

Une large place est laissée à nos voies de secours. Il s'agit des diverses formes de collaboration intercommunale, de l'agglomération, des projets de fusion.

En résumé, le groupe PCSO estime que nous avons sous les yeux une carte fidèle de Fribourg en novembre 2008. Les temps sont certes difficiles. Il serait sans doute plus simple de gouverner comme on le faisait il y a quelques années. Nous en sommes conscients. Le groupe chrétien-social/Ouverture encourage néanmoins le Conseil communal à progresser dans son analyse nouvelle, tonique et rafraîchissante et réaliste. Il l'encourage à faire preuve de créativité et de courage pour atteindre ce maximum que nous attendons avec les moyens minimaux que nous connaissons."

Rapport du groupe des "Verts"

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt:

"Die Fraktion der Grünen hat diesen schweren Bericht gerne zur Kenntnis genommen. Dieses dicke Papier könnte auch als Isolationsmaterial für unsere Häuser gebraucht werden, womit wir Energie sparen könnten. Ich möchte mich nicht wiederholen bezüglich unserer Zen-

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

trumslasten, die wirklich auf uns lasten und die uns der Kanton nicht abnehmen will.

Hingegen finde ich – was nochmals wiederholt werden kann - dass bürgerliche Politiker dieser Stadt weiterhin für Steuersenkungen stimmen, unangebracht ist. Wir können als Bürger und Bürgerinnen die Attraktivität dieser Stadt erhöhen, indem wir keine Steuern senken. Es lässt sich nur mehr Attraktivität schaffen durch Sachen, die wir nicht individuell haben können (ein schöneres Auto, noch ein Chalet in Crésuz, noch ein Flug an eine Beach, die schon lange voll ist). Sachen, die wir hier schaffen können sind kollektive Lösungen in Kultur, Sport, Plätzen und Verkehrslösungen. Nur das bringt mehr Wert, alles andere ist nackter Blödsinn. Steuersenkungen käme sowieso nur denen zugute, die genügend Mittel zur Verfügung haben und würden die anderen im Stich lassen. Ich denke, dass eine solche Politik, diese bürgerliche Politik, diese Stadt direkt kaputt macht. Ich bitte sie damit aufzuhören.

Wir müssen uns langsam gegenüber dem Kanton wehren, vielleicht müssen wir uns davon trennen. In anderen Regionen, in kleineren Kantonen wo es billig ist, die leben auf Kosten der Städte aber separat besteuert, wie z.B. der Kanton Nidwalden gegenüber Luzern, und Zug gegenüber Zürich. Wenn wir in diese Situation kommen, müssen wir uns überlegen ob wir in diesem Kanton noch mitmachen können und ich frage mich, ob wir nicht einmal einen Warnstreik als Stadt machen müssten. Das heisst, dass wir dem Kanton konkret mit Vorschlägen zeigen müssten, woran er wäre ohne uns.

Es gibt einzelne Sachen, die wir noch ansprechen müssten aus diesem Bericht, die insgesamt doch eine Perspektive zeigen in dieser schwierigen Situation. Wir finden allerdings ein bisschen komisch, dass für die Sportanlagen, für welche zuerst die bürgerliche Seite und das bürgerliche Geld gross aufgetreten ist, keine Sponsorengelder mehr eingekommen sind. Das Parkhaus kann nicht gebaut werden, was eine Erschwerung der Verkehrsentslastung im Zentrum zur Folge hat und demzufolge inakzeptabel ist. Wir hoffen natürlich, dass die geplanten Sponsorengelder für das Theater besser fließen werden. Verstehen sie – man kann schon ein bürgerliches Theater alleine machen, ohne die Stadt, aber man kann nicht Theater als Kulturerlebnis ohne Stadttheater machen und wir hoffen da auf Unterstützung wie sie auch in Aussicht gestellt worden ist.

Wir machen uns auch wirklich Sorgen um die Agenda 21, die leider zu wenig stark läuft. Obwohl dort die Beteiligung der Bevölkerung erreicht werden könnte und das Interesse vorhanden ist. Wir müssen dort Gelder investieren um die Attraktivität der Stadt vorwärts zu bringen. Es kommt darauf an, dass unsere eigenen Einwohner und Einwohnerinnen an diese Stadt glauben und ich bitte sie deshalb in diesem Gebiet verstärkt tätig zu sein."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, remercie tous les intervenants qui malgré leurs opinions fort divergentes, ou plutôt grâce à elles, ont enrichi le débat. "Nous savions, M. P. Marchioni, que notre discours n'aurait pas l'heur de vous plaire, parce que notre discours dérange. Non, contrairement à ce que semble croire certains et certaines d'entre vous, nous ne sommes pas des pleureuses professionnelles. Nous dressons, sans état d'âme, simplement un état de faits. Certes, les moyens dont nous disposons sont indéniablement en croissance, mais dans une proportion bien moins forte que celle des charges que nous devons assumer. Du

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

reste, quand Mme A. de Weck s'interroge sur la progression du nombre de personnes à l'aide sociale, elle admet implicitement que dans ce domaine-là, nous connaissons un problème spécifique de ville-centre.

A M. T. Gachet, j'aimerais commencer à répondre en citant une anecdote qui m'est arrivée récemment. Cette anecdote s'inscrit dans le contexte du passage de Villars-sur-Glâne et de Romont d'une catégorie supérieure à une catégorie inférieure de la classification des communes. Ce facteur entraîne une augmentation des charges annuelles de la Ville de Fribourg de 1,5 million de francs environ. Un syndic de la Gruyère m'a simplement déclaré : 'Mais, vous avez les moyens !'. Nous nous trouvons ainsi dans un monde où un certain nombre d'images, datant des années 1960, continuent à perdurer et où la capitale avait effectivement des moyens qu'elle n'a plus en fonction de l'évolution des choses. Vous parlez de la nécessité de remédier à l'étouffement structurel de la commune et de promouvoir une fusion. Il est indispensable d'aller dans ce sens, mais il ne faut pas se leurrer. La fusion est indispensable, mais je me permets de constater que la législation sur l'agglomération a été soumise au Grand Conseil en 1990. Pour l'anecdote, je vous signale que nous sommes encore deux survivants des signataires de la motion demandant la création d'une base légale pour l'agglomération, M. J. Clerc et moi-même. Vous constaterez que l'agglomération ne s'est concrétisée qu'en 2008. Il est donc temps et plus que temps de mettre sur les rails la question de la fusion. Quand la fusion se fera, cela règlera les problèmes de centre, mais nullement le problème de l'étouffement structurel. Ces problèmes structurels concernent les flux financiers avec l'ensemble des autres communes du canton, ainsi que la répartition des tâches entre collectivités publiques.

Nous n'avons jamais prétendu que nous n'avons pas de moyens, mais nous affirmons simplement que les missions que nous devons assumer en vertu de la répartition des tâches et de la péréquation financière progressent plus fortement que les moyens dont nous disposons. Lorsque nous mettons en évidence les décisions du Grand Conseil prises entre 2001 et 2006 et portant sur la fiscalité cantonale, il faut rappeler que durant cette période, il n'y avait pas encore de découplage entre fiscalité cantonale et fiscalité communale, si bien que c'est un manque à gagner de 6 millions de francs que nous devons compenser année après année. A cet élément s'est ajouté le phénomène de la 'bascule fiscale'. En effet, cette 'bascule fiscale' a été surévaluée au détriment de la Ville de Fribourg. Cela est en train d'être admis. Nous constatons dès lors un décrochage de la croissance de nos recettes. Si l'on ne peut que se féliciter que dans leur ensemble nos recettes fiscales s'accroissent, il convient d'être conscient que cette croissance est due aux personnes morales. Il faut donc aussi être conscient que les recettes fiscales provenant des personnes morales sont sujettes à une grande volatilité et qu'il pourrait en résulter des problèmes d'équilibre financier pour la Commune.

Je vous concède que nous sommes insistants sur un point. C'est que nous réclamons depuis longtemps un équilibre entre la santé financière du Canton, dont nous nous réjouissons qu'elle soit florissante, et celle des communes. Ce discours commence à porter des fruits. Rappelons que la dette cumulée de l'ensemble des communes de ce canton s'élève à quelque 1,2 milliard de francs, alors que la dette du Canton est presque éteinte. On ne peut pas encore parler d'équilibre entre l'Etat et les communes dans ce domaine. Il s'agit de faire passer un message qui ne semble pas difficile à comprendre. Il s'agit de faire passer l'idée d'un équilibre entre les communes et le Canton.

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

Force nous est aussi de constater un déséquilibre entre le discours de l'Etat qui parle d'un centre fort et la réalité. Nous devons encore attendre au moins deux ans avant qu'une nouvelle péréquation n'entre en vigueur et pour autant qu'elle soit acceptée par le Grand Conseil et qu'elle passe aussi le cap de la votation populaire. En effet, elle engendrera des dépenses importantes. Dans un tel contexte, il est indéniable que les circonstances auxquelles est confronté le Conseil communal – quelle que soit sa couleur politique – sont difficiles, voire pénibles. C'est sous cet angle qu'il faut entendre le cri d'alarme que lance le Conseil communal. Il ne faut pas y pressentir un quelconque constat d'échec. Que certains d'entre vous aient fait part d'une certaine perplexité, nous en sommes conscients, mais telle est la situation, même si elle peut déranger.

J'aimerais rappeler à Mme de Weck, qui a compté le nombre de pages de ce bilan et du programme de législature d'octobre 2006, que ce n'est pas à ce nombre de pages qu'on juge la qualité d'un tel document. Nous nous souvenons aussi de la volée de bois vert que le Conseil communal avait reçu, peut-être même de votre propre groupe, parce que certains membres du Conseil général estimaient que nous avions établi une liste de cadeaux de Noël. Aujourd'hui, nous avons précisément voulu éviter ce reproche..

Pour son étude de texte, fort intéressante, M. Marchioni a utilisé, pourquoi pas, le 'Petit Larousse', mais il aurait pu recourir à d'autres dictionnaires. Il estime que l'exercice auquel s'est livré le Conseil communal est loin d'être satisfaisant. Je me dois de rappeler une fois de plus toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

- 1. Il y a toute la question de la péréquation dont – jusqu'à nouvel avis – le Conseil d'Etat reconnaît qu'il y a lieu de lui trouver une solution. Malheureusement, cela prendra du temps.*
- 2. L'introduction de la deuxième année d'école enfantine – tout le monde le sait – engendrera des coûts pour la Ville en fonction d'une clé de répartition considérée comme injuste.*
- 3. La fiscalité nous pose un problème. Depuis plus de quarante ans, le taux de l'impôt communal est le même. Nous affirmons que la 'bascule fiscale' a été calculée d'une manière trop généreuse, alors même que les charges qui nous sont restées évoluent fortement.*
- 4. Les effets de la RPT pour les communes ont été, de leur côté, sous-estimés. Lors de la votation population, d'aucuns prétendaient pourtant qu'elle serait absolument positive pour les communes ! Nous constatons simplement que ce n'est pas le cas. Ce faisant, nous ne polémiqons pas !*

Nous constatons ainsi que nos dépenses croissent – c'est indubitable – beaucoup plus rapidement que nos recettes. Deux solutions s'offrent à nous. La première consisterait à supprimer un certain de nos prestations, d'avoir, selon certains, le courage de supprimer ces prestations. A mon avis, il ne s'agirait pas simplement de se livrer à un exercice de courage, mais à un exercice d'automutilation aux dépens des habitants de notre ville. Ce n'est pas à ces habitants de notre cité de subir les incidences négatives de problèmes financiers structurels.

Séance du 17 novembre 2008

Programme de législature
2006 – 2011 : bilan intermédiaire (suite)

La seconde solution serait évidemment la hausse d'impôt, mais l'observation que je viens de faire vaut évidemment aussi dans ce cas. Le Conseil communal s'en tiendra à cette ligne et j'espère qu'il pourra vous le démontrer lors de l'examen des prochains budgets. Même s'ils seront difficiles, ils ne vous seront pas présentés avec une proposition de relèvement de la fiscalité. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal a travaillé ce document qui – je l'ai noté – a provoqué des réactions fort diverses."

Le Conseil général a ainsi pris acte du bilan intermédiaire du programme de législature 2006-2011.

000

6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de M. Thierry Steiert (PS), MM. Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures

M. Pierre Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après :

"Par la proposition n° 36, les Conseillers généraux A. Burri, M. Aebischer, C. Chappuis, T. Steiert, L. Thévoz, P. Wandeler et T. Zwald ainsi que 40 cosignataires demandent que le Conseil communal élabore une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures et, un an après le début de ses travaux, de présenter ses propositions au Conseil général sous la forme d'un rapport. Pour accompagner ses réflexions et pour assurer un processus participatif, il peut créer un groupe de travail composé de représentant du Conseil communal, du Conseil général ainsi que d'experts indépendants.

Après un examen approfondi de cette proposition – puisque plusieurs séances ont réuni plusieurs chefs de service – le Conseil communal peut y répondre de la manière suivante.

*Au niveau terminologique, il sied d'abord de distinguer le bilinguisme vécu (ou historique) du bilinguisme interne (ou institutionnel) et du bilinguisme externe (ou promotionnel). Le bilinguisme **vécu** ou historique se définit par la capacité et l'expérience acquise d'une population, en termes de cohabitation entre deux communautés linguistiques sur le même territoire. Fribourg est depuis 850 ans un exemple significatif en Europe d'une ville pratiquant le bilinguisme vécu. Par bilinguisme **interne** ou institutionnel, il faut comprendre l'usage systématique des deux langues dans toutes les activités propres d'une collectivité, qui touchent quotidiennement les citoyens dans leur contact avec l'administration mais aussi dans leur vie professionnelle ou pendant leurs loisirs. Le bilinguisme **externe** signifie la perception et la reconnaissance de l'extérieur d'une ville ou d'un canton en tant que bilingue : promouvoir l'image bilingue d'une ville ou d'une région au niveau touristique ou politique, par exemple.*

Sans vouloir approfondir la question de l'opportunité et des éventuelles conséquences de l'introduction d'un bilinguisme interne ou institutionnel en Ville de Fribourg, (ce qui fait l'objet d'une autre proposition, n° 3, du 30 juin 2008), le Conseil communal est convaincu que ce dernier ne peut pas être imposé par des décisions des autorités politiques ou juridiques; il doit être la conséquence naturelle d'un bilinguisme historique

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

bien vécu par les communautés linguistiques intéressées, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Le Conseil communal est sensible à la question de la compréhension entre communautés linguistiques sur le territoire de la ville de Fribourg. En revanche, il n'entend pas limiter son attention aux seuls représentants des 'langues partenaires' français et allemand. Par conséquent, plutôt que de se focaliser uniquement sur la promotion des langues partenaires, le Conseil communal souhaite que Fribourg devienne et se distingue davantage sur la scène nationale comme un pôle de compétence interculturelle. Ainsi, le défi des prochaines années pour Fribourg consiste à la fois à développer sa spécificité culturelle et, parallèlement à s'approprier la culture multiple.

Qu'est-ce que la compétence interculturelle ? Elle est d'abord définie par l'aptitude à communiquer avec succès. Cette faculté peut être présente dès le plus jeune âge ou, selon la disposition et la volonté, être développée et favorisée de manière méthodique. Depuis les années 1990, le concept de 'compétence interculturelle' a acquis de plus en plus d'importance, surtout au niveau des contacts intercontinentaux entre des entreprises et organisations diverses, mais aussi au niveau politique pour ce qui est des relations internationales et les problèmes liés à l'intégration des populations migrantes.

Chaque être humain a sa propre histoire, sa propre vie et par conséquent sa propre 'culture' ou son appartenance culturelle, géographique, ethnique, morale, éthique, religieuse, politique et historique. Cela concerne des gens provenant de différents continents ou pays, mais aussi de différentes entreprises, de l'autre sexe ou de minorités quelconques – des valeurs culturelles différentes existent aussi à l'intérieur d'une famille.

Les conditions de base à la compétence interculturelle sont la sensibilité, la confiance en soi, la compréhension d'autres comportements et manières de penser, de même qu'une capacité de communiquer son propre point de vue, d'être compris et respecté, de se montrer flexible quand cela est possible mais ferme quand cela est nécessaire.

C'est, dans un sens très général, ces valeurs qu'il faut encourager dans un premier temps. L'objectif du pôle de compétence interculturelle du Conseil communal est basé sur des considérations historiques, contextuelles et une analyse de la situation actuelle.

1. Analyse historique

Dans son mémoire 'Deux villes, deux langues : une politique culturelle bilingue ? Culture et arts scéniques en deux langues à Bienne et à Fribourg' pour l'obtention du diplôme de formation continue en gestion culturelle (Universités de Genève et Lausanne) du 1^{er} juin 2008, Mme I. Howald Micieli donne un bon résumé de la politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000) :

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

'Au milieu du XX^{ème} siècle, Fribourg/Freiburg, bilingue depuis sa fondation en 1157, vit de manière très inégalitaire son bilinguisme historique. Depuis les bouleversements politiques de la fin du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècle, la communauté germanophone souffrait d'une discrimination et d'une impuissance qui alimentent un réflexe minoritaire. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les premiers représentants de la minorité alémanique et de la majorité romande prenaient conscience du bilinguisme historique et de la faible prise en compte de cet élément constitutif de l'identité cantonale.

Après cinquante ans de réformes linguistiques constantes, les rapports entre majorité et minorité linguistique ont été placés sous le signe d'une plus grande égalité. Dans certains domaines, notamment au niveau scolaire, cette évolution a d'abord entraîné – paradoxalement- une distanciation des deux communautés. Dans le dernier quart du XX^{ème} siècle, une deuxième série de réformes linguistiques a cherché à renverser cette tendance en renforçant les échanges entre les groupes linguistiques et en encourageant explicitement le bilinguisme.'

Dans son livre 'La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000)', l'auteur B. Altermatt décrit de manière détaillée le processus qui conduit Fribourg, jusqu'à l'aube du XXI^{ème} siècle, d'une situation linguistique marquée par la discrimination vers un respect actif du bilinguisme historique. Il explore l'évolution de la 'politique du bilinguisme' mise en œuvre par les autorités cantonales (gouvernement, parlement, administration, tribunaux). Les changements intervenus dans le domaine de l'éducation, essentiels par rapport à la culture linguistique d'une région, sont mis en évidence. Bernhard Altermatt clôt son étude en examinant de près les questions actuelles de la politique fribourgeoise des langues : la territorialité des langues et l'enseignement par immersion. Il analyse les forces et les faiblesses d'un système politico-linguistique capable de maintenir la 'paix des langues' tout en n'assurant guère la protection formelle des minorités autochtones. Il démontre que des résidus d'ethnocentrisme subsistent, démythifie la 'germanisation', et analyse l'attitude de plus en plus favorable au bilinguisme historique manifestée par de nombreux Fribourgeois, francophones et germanophones.

Le travail de mémoire d'Altermatt a enclenché une discussion fort animée notamment parmi les membres de la communauté francophone du canton de Fribourg. Ces derniers – dans un de leurs cahiers 'Le pays de Fribourg' - s'insurgent de la confusion des genres : '(...) travail universitaire et œuvre de propagande. C'est de considérer les arguments des adversaires comme relevant d'une hostilité ethnique, pour ne pas dire raciale, alors qu'ils sont la défense et l'illustration d'une différence culturelle qui veut s'affirmer. Enfin, ce qui est inadmissible c'est que l'Université couronne l'auteur d'un titre académique et que le Conseil d'Etat décide, sans bases légales, d'en financer la parution. La première se discrédite. Le second nous escroque.'

La Commune de Fribourg ne s'est jamais officiellement déclarée bilingue, et n'a – pour cela- pas hésité à invoquer des raisons financières. En effet, la traduction systématique de documents officiels engendre des coûts considérables et la Ville de Fribourg ne traduit, à l'heure actuelle, que les documents les plus importants en allemand. La nouvelle constitution cantonale déclare que la capitale cantonale est Fribourg, Freiburg en allemand et laisse le choix de l'emploi du nom de la ville en français OU en allemand.

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

Des revendications de la part des germanophones dans les années 1970, seulement quelques rues et places sont signalées par des panneaux bilingues, le choix de ces derniers s'étant fait d'après des critères bien définis.

Le site Internet de la Ville de Fribourg n'est que partiellement disponible en allemand.'

Les signataires de la proposition soulignent, à plusieurs reprises, le bon exemple à suivre de la ville de Bienne, bien plus avancée au niveau du bilinguisme interne ou institutionnel.

Dans ce contexte, le Conseil communal souligne qu'il existe une différence fondamentale entre Bienne et Fribourg : les Romands de Bienne sont minoritaires au niveau de la ville, du canton et au niveau national. En revanche, les germanophones de Fribourg sont minoritaires au niveau de la ville et au niveau du canton, mais bien majoritaires au niveau national et de ce fait peut-être moins sensibles à un statut de minorité et moins susceptibles d'une exclusion ou d'un traitement inégal. A contrario, les Romands de Fribourg, dans un réflexe de minorité nationale, sont plus susceptibles par rapport à des revendications de la minorité germanophone à Fribourg. Cela explique peut-être aussi pourquoi la co-directrice du Forum du bilinguisme de Bienne, Mme C. Brohy, a récemment affirmé qu'à Fribourg 'il y a certainement autant de personnes qu'à Bienne qui ont œuvré pour la promotion du bilinguisme, par contre, beaucoup de personnes ont lutté pour sa limitation.'

2. Analyse contextuelle

Le contexte historique de Fribourg est certainement favorable à la compétence interculturelle. Fribourg y est même prédestinée. Elle est située de part et d'autre de la frontière des langues et a toujours joué un rôle de pont entre les cultures et les communautés linguistiques. La présence quotidienne du français et de l'allemand depuis 850 ans, et d'une multitude d'autres communautés linguistiques depuis un siècle environ, peut être considérée comme un patrimoine culturel propre et spécifique à notre ville. Le fait que Fribourg Tourisme, en accord avec le Conseil communal, ait choisi en 2005 son nouveau slogan promotionnel : 'Fribourg, vivre les différences' / 'Freiburg, Kultur-BrückenStadt' témoigne également de cette réalité. Du point de vue juridique, autant la Constitution cantonale, à l'article 6 alinéa 3, que les statuts de l'Agglomération, à l'article 4 alinéa 3, permettent ou encouragent des mesures favorisant la compréhension entre communautés linguistiques. Finalement, du point de vue de l'intégration des populations migrantes, le Conseil communal est convaincu qu'une politique allant au-delà des préoccupations liées au pur bilinguisme est également nécessaire pour faire face à un défi majeur des collectivités urbaines à l'aube du XXI^{ème} siècle.

3. Analyse de la situation actuelle

3.1 Les écoles

En ce qui concerne l'école, il importe de relever que la proposition n° 36, telle que libellée, pourrait laisser entendre que le dispositif scolaire actuel ne répond plus que partiellement à la demande et que, partant, l'école n'est plus en mesure de rem-

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

plir sa mission éducative de manière satisfaisante. Cette situation représenterait une charge pour les enfants, les enseignants et les parents intéressés et pourrait à la limite nuire à la réputation de l'enseignement obligatoire à Fribourg. A cet égard, le Conseil communal constate d'emblée que nos écoles jouissent d'une excellente réputation, tant au niveau des résultats scolaires qu'au niveau des infrastructures modernes mises à disposition (informatique notamment). En conséquence et pour éviter tout éventuel malentendu, le Conseil communal rappelle que le dispositif scolaire actuel répond pour l'essentiel à la demande, y compris en ce qui concerne la promotion de la langue partenaire.

La Ville de Fribourg offre la possibilité à sa population germanophone de suivre toutes les classes, du primaire aux hautes études, dans sa langue maternelle. De surcroît, dans certaines activités culturelles et sportives extrascolaires, les cours se donnent en français et en allemand et chacun est libre de les suivre dans une autre langue que la sienne. Les accueils extrascolaires et les devoirs surveillés accueillent tant les élèves francophones que les élèves alémaniques. Bon nombre des activités culturelles scolaires sont également bilingues (spectacle Nockissimo, projets pédagogiques du 850ème, etc.). En définitive, le Conseil communal estime que, globalement, et dans le respect des compétences légales de la commune en matière scolaire, la situation peut être qualifiée de très satisfaisante, ce d'autant que la Ville a toujours favorisé la partie linguistique minoritaire.

En revanche, la mise en place de classes bilingues en ville de Fribourg n'est pas une affaire proprement dite de la Ville de Fribourg. De plus, proposer des projets bilingues, les favoriser (même en les finançant), non plus. Enfin, le Conseil communal relève que dans le cadre strictement scolaire, l'enseignant dépend exclusivement de son inspecteur et de la DICS. Par conséquent, seule la DICS reste compétente pour favoriser d'une manière ou d'une autre l'apprentissage de la langue partenaire. D'ailleurs, un projet dans ce sens a été proposé au peuple qui n'en a pas voulu le 23 septembre 2000.

S'agissant de la langue de l'enseignement, il ressort de l'article 7 alinéa 1 de la Loi scolaire (RSF 411.0.1, ci-après LS) que 'l'enseignement est donné en français dans les cercles scolaires où la langue officielle est le français, et en allemand dans les cercles scolaires où la langue officielle est l'allemand'. Par ailleurs, l'alinéa 2 de cette même disposition prévoit que 'Lorsqu'un cercle scolaire comprend une commune de langue officielle française et une commune de langue officielle allemande, ou une commune bilingue, les communes du cercle scolaire assurent la fréquentation gratuite de l'école publique dans les deux langues'. De ce qui précède, le Conseil communal retient que l'enseignement bilingue en soi n'est formellement pas prévu parce que pas voulu par l'Etat. Seule une modification de la loi scolaire dans ce sens permettra d'y parvenir, comprenant le financement adéquat.

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

3.2 L'administration

La Ville de Fribourg ne pratique pas le bilinguisme institutionnel ou interne. Par conséquent, l'usage systématique des deux langues dans toutes les activités propres de la ville, qui touchent quotidiennement les citoyens dans leur contact avec l'administration mais aussi dans leur vie professionnelle ou pendant leurs loisirs, n'est pas l'usage. En revanche, chaque citoyen peut s'adresser en français ou en allemand à l'administration communale et recevoir une réponse dans la langue de son choix. La traduction systématique de tous les documents ne se pratique pas, notamment pour des raisons financières. En revanche, les informations officielles, les décisions du Conseil communal et du Conseil général sont systématiquement traduites dans le Bulletin d'information communal, ainsi que tout ce qui a trait aux votations et élections.

3.3 La culture

*En ce qui concerne la situation **socioculturelle**, M. Viktor Vincze a écrit en 2004, son 'Magisterarbeit zur Erlangung des Grades Master of Arts in Cultural Administration (M.A.C.A.) im Studiengang Kultur und Management der Technischen Universität Dresden' sur le sujet de 'Minderheit in der Mehrheit der Minderheit: Kulturhistorische, kulturphilosophische und kulturpolitische Reflexionen und Analyse zum Schweizer Kulturleben einer zweisprachigen Kommune, anhand des besonderen Beispiels der Kantonshauptstadt Fribourg/Freiburg (CH)'.*

Dans l'introduction, M. Vincze se demande si les minorités en Suisse – et en particulier la minorité germanophone à Fribourg – sont menacées ou non. A la fin de ce travail, il est arrivé aux conclusions suivantes (traduction d'un texte original en allemand).

'Conformément à la loi, l'intégration de la langue minoritaire dans l'hégémonie linguistique de la majorité est en fait un processus qui tend vers le monopole linguistique, en raison du principe de subsidiarité et du fait que la formation est soumise au principe de la territorialité linguistique. Ce dernier principe a créé des communes relativement homogènes dans lesquelles les individus doivent s'adapter aux langues dominantes de leur espace linguistique.¹ Dans ces unités administratives, il est mené une forte politique d'assimilation, avant tout par le biais de la formation, en faveur de la langue territoriale majoritaire. Le modèle suisse consiste en ce que divers groupes nationaux se trouvent certes dans une fédération étatique commune, mais y vivent de manière territorialement strictement délimitée les uns des autres. De cette façon, il leur est garanti un degré élevé d'autonomie au niveau de la culture linguistique et au niveau politique. C'est ainsi qu'on entend éviter les conflits. Cette politique a cependant pour prix qu'elle complique les échanges interethniques en créant des 'blocs linguistiques'. A proprement parler, il n'y a guère de nation suisse au sens classique, mais plutôt une structure sociopolitique réglementée qui résulte d'une tradition et d'une histoire communes.² Ces éléments forment l'actuelle 'identité suisse'.³ Le plurilinguisme suisse a en premier lieu un caractère non pas individuel mais institutionnel dans une majorité de cantons et de communes monolingues. Il est même limité à des domaines d'application déterminés : à des institutions nationales (armée, chemins de fer, poste) ainsi qu'aux cantons plurilingues

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

où le plurilinguisme s'explique par des motifs historiques ou démographiques (Berne, Fribourg, Valais, Grisons).⁴ En fait, sont en règle générale seules plus ou moins plurilingues dans ces cantons les minorités qui vivent dans une circonscription administrative linguistiquement mixte.

Fribourg est une des villes plurilingues de Suisse. L'historicité du bilinguisme de la ville, la coexistence institutionnelle des deux langues, le niveau de bien-être généralement élevé sans disparité spécifique à l'appartenance linguistique ainsi que l'existence d'infrastructures sociales parallèles dans les deux langues⁵ y sont les principaux piliers de la paix des langues.

Brock-Schulzer écrivait en 1960 : 'Il y a deux choses que l'Alémanique ne possède pas : il manque d'assurance et d'aisance ; c'est pourquoi son amour va jusqu'à l'altruisme à l'égard des peuples qui ont ces deux qualités ou l'une des deux, les peuples romands ou anglo-saxons.⁶ Exprimé ainsi, cela peut paraître exagéré, mais, tout au moins à Fribourg, le plurilinguisme et une certaine maîtrise de l'autre langue se rencontrent plus souvent chez les Alémaniques,⁷ ce qui est certainement dû au prestige et aux rapports de forces inégaux dont bénéficie la langue française.

La thèse d'une assimilation de la minorité à Fribourg (voir Introduction) ne s'est pas vérifiée : en règle générale, la minorité – les Alémaniques fribourgeois – s'adapte à la majorité dans la commune de Fribourg, mais cette adaptation n'a rien d'une assimilation parce que, contrairement à la communauté romanche, les membres de cette minorité disposent de conditions de base stables (garantie juridique, force démographique, structure de formation) qui empêchent une assimilation complète. Bien entendu, la déloyauté ('Sprachilloyalität') linguistique engendre certaines pertes en faveur de la majorité mais ces pertes sont proportionnellement moindres et ont été – jusqu'à présent – toujours compensées.

Les craintes de germanisation des francophones ne sont pas confirmées – du moins pas dans les statistiques. La reconnaissance et le poids de la langue allemande ont sans doute bien augmenté ces dernières décennies à Fribourg, mais la langue française n'est pas pour autant menacée par la langue allemande. C'est plutôt les signes croissants de la globalisation et la progression de l'anglais qui pourraient être ressentis comme une 'menace' pour l'avenir.

Dans cette situation complexe, la politique culturelle fribourgeoise se base sur les fondements de l'historicité. La tradition ancienne et la cohabitation ont créé une commune dans laquelle le bilinguisme est perçu comme 'naturel' voire même comme 'allant de soi'. Certes, d'aucuns pensent que le bilinguisme est généralement accepté et ressenti de manière positive, mais avec la réserve que l'ancien 'équilibre' proportionnel – comportant une majorité francophone – ne soit pas mis en danger. Les communautés linguistiques mènent ici autant que possible chacune leur propre existence (formation, culture, vie

⁵ Büchi, Christoph : "Röstigraben", Zurich, 2^e édition 2001, p. 293.

⁵ Cichon, Peter : Sprachbewusstsein und Sprachhandeln – Romands im Umgang mit Deutschschweizern, édition Braumüller, Vienne, 1998, p.13.

⁵ Voir Kloss, Heinz : Grundlagen der Ethnopolitik, édition Braumüller, Vienne, 1969.

⁵ Cichon, Peter : op. cit., p. 13 s.

⁵ Cichon, Peter : op. cit., p. 289.

⁶ Brock-Schulzer, Erich : Der Schweizer und die deutsche Sprache, in : Sprachspiegel 16, Bâle, 1960, p. 4.

⁷ Voir chapitre 3.1.2.1.

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

associative, religion). Ce n'est toutefois pas toujours possible dans une commune bilingue, surtout pour la minorité (dans la vie publique, sur le lieu de travail) car les habitants ont presque forcément des contacts en dehors de leur propre communauté linguistique. Les emprunts d'une langue à l'autre, les mariages mixtes et les projets pilotes dans l'enseignement complètent l'image hétéroclite de la ville de Fribourg.

Dans une telle situation, la commune, à qui incombe la plus grande partie du financement de la culture, porte l'immense responsabilité de veiller à la paix des langues tout en soutenant suffisamment toutes les cultures linguistiques. Le Service culturel de la Ville et de la région résout cette problématique simplement en ne prêtant pas attention aux langues lors du financement de la culture. Grâce au prestige de la 'culture' française et à l'attitude positive des Alémaniques fribourgeois, ce système fonctionne à Fribourg. Il n'empêche que bien des tâches sont laissées aux citoyens de la ville. Ils assument du reste ces tâches et permettent ainsi à une vie culturelle particulière de se développer.

Il est difficile de dire jusqu'à quel point la séparation des communautés linguistiques est nécessaire et à partir de quand il faut la considérer comme une chance perdue. De l'avis de l'auteur, il s'agit, dans une ville bilingue, de cultiver suffisamment sa propre langue et sa propre culture, mais aussi de bien connaître l'autre communauté linguistique et de la respecter. Si les habitants parviennent à répondre à ces exigences, on se trouve dans une situation idéale qui génère des stimulations nouvelles et qui enrichit véritablement la vie sociale. Malheureusement, Fribourg n'en est pas encore à ce stade, mais il faut espérer qu'elle évoluera de plus en plus dans cette direction. Il est certainement difficile, dans une ville multiethnique d'un Etat multiethnique, à la fois de développer sa spécificité culturelle et, parallèlement, de s'approprier la culture multiple. La tâche de la politique culturelle doit dès lors consister à trouver des voies qui permettent le mieux possible les deux démarches.'

Si on cherche des activités culturelles spécifiquement germanophones en ville de Fribourg, on se tourne naturellement vers l'offre en matière de théâtre ou d'art dramatique. En effet, la danse, les arts visuels et la musique s'adressent traditionnellement à tous les publics car ces formes d'expression ne possèdent en règle générale pas de barrière linguistique intrinsèque : La DFAG (Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft), section 'Theater in Freiburg' offre une saison de théâtre à l'abonnement à l'Aula de l'Université avec 7 à 9 représentations annuelles. L'association KellerPoche Theater fait de même dans les locaux de l'ancien théâtre du Stalden à la rue de la Samaritaine. En matière de création, la Deutschfreiburgische Theatergruppe (DFTG, à ne pas confondre avec la DFAG !) présente une création annuelle au KellerPoche. L'Etat soutient, conformément aux dispositions légales, prioritairement le Thalman Ensemble, la seule compagnie professionnelle de théâtre germanophone du canton. Le Thalman Ensemble crée régulièrement à Fribourg ou à l'Espace Nuithonie et obtient, à ce titre, des subventions directes ou indirectes des collectivités publiques locales. Enfin, la compagnie Ad'Oc a créé depuis l'an 2000 trois spectacles bilingues à Fribourg.

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

En dehors de l'art dramatique, il faut souligner les activités amateurs intenses de différents groupes de musiques, chœurs, orchestres et associations, dont certaines sont liées plus ou moins fortement à l'Université bilingue de Fribourg.

Enfin, l'association Fri-Son fonctionne depuis 25 ans au niveau de son administration et de sa programmation de façon totalement bilingue, chacun s'exprimant dans sa langue.

Toutes ces activités sont soutenues par la Ville de Fribourg, soit par son budget culturel, soit par Coriolis Promotion, pour ce qui concerne les activités reconnues d'intérêt régional.

3.4 L'économie

L'entreprise est le lieu par excellence d'une zone de contact étroit entre plusieurs cultures et en particulier à Fribourg entre les deux communautés linguistiques nationales, francophone et germanophone. Il convient de favoriser les contacts à tous les âges et à tous les stades de la formation et de la vie professionnelle.

Chaque entreprise qui s'implante dans la région à la possibilité de recruter un personnel dans les deux langues.

Deux aspects peuvent être privilégiés :

I. la formation continue

Dans le cadre du Prix d'encouragement à l'entreprise citoyenne organisé par le Réseau économique de Fribourg et région, celui-ci s'est rendu compte que les entreprises attachaient une grande attention à la formation continue, particulièrement dans le domaine de l'apprentissage ou du perfectionnement de la langue partenaire.

La Ville et l'Agglomération pourraient inciter les entreprises et l'administration à être encore davantage sensibles à l'aspect fondamental de mieux comprendre l'autre et de mieux communiquer avec lui par les moyens suivants :

- . un budget spécifique pour une brochure de sensibilisation à l'intention des entreprises et commerces;*
- . un partenariat avec des instituts ou écoles de langues dispensant des cours de langues pour les employés de l'administration communale;*
- . dans le cadre du Prix d'encouragement à l'entreprise citoyenne qui valorise, entre autres, la formation continue, l'introduction d'un critère supplémentaire concernant la langue partenaire et rapportant quelques points supplémentaires dans l'évaluation pourrait être introduite.*

II. la créativité et l'échange

La coexistence de plusieurs cultures et langues au sein de l'entreprise permet une plus grande créativité et souvent une meilleure performance.

Cela vaut tant en interne au sein de l'entreprise que pour une compréhension optimale à l'externe, c'est-à-dire vis-à-vis du client. Afin de satisfaire les besoins d'une large clientèle, il est certain qu'il faut constituer des équipes adaptées et qui parlent la langue du client.

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

Par ailleurs, l'interculturalité bien comprise et bien gérée par la mise sur pied d'équipes équilibrées, en genre et en langue, favorise des rapprochements et la volonté de comprendre l'autre. L'apprentissage de la langue partenaire est ressenti comme une passerelle nécessaire pour aller vers l'autre.

Les entreprises, pour la plupart, favorisent également les échanges culturels et linguistiques au sein du groupe dans les différentes filiales linguistiques, lorsque cela est possible.

Le Conseil communal et le Réseau économique proposent d'intensifier les contacts avec les organisations faitières ou associations (Union patronale, Chambres du commerce...) pour des mesures complémentaires à envisager.

4. Mesures à prendre

*Tout d'abord, le Conseil communal constate que la paix des langues n'est pas menacée. Toutefois, fort de la conclusion de M. V. Vincze, le Conseil communal rappelle que le défi prioritaire des prochaines années pour Fribourg consiste **à la fois à développer sa spécificité culturelle et, parallèlement, à s'appropriier la culture multiple**. Il pense pouvoir l'atteindre en favorisant, à Fribourg, la création d'un pôle de compétence interculturelle avec le but général et les objectifs suivants :*

But général :

- *Au niveau social : intégration au lieu d'assimilation*
Se connaître soi-même pour mieux aller à la rencontre de l'autre, et non pas abandonner son identité pour ressembler à l'autre
- *Au niveau 'géopolitique' : pôle de compétence interculturelle*
Placer Fribourg comme centre d'excellence en matière de compétence interculturelle sur l'échiquier national (-> obtention du futur centre national de recherche sur le plurilinguisme, p.ex.).

Objectifs :

1. *Faciliter la rencontre :*
Favoriser des mesures qui facilitent et, si nécessaire, améliorent la rencontre des différentes cultures et leur cohabitation dans la région de Fribourg.
2. *Encourager la compréhension :*
Encourager la compréhension réciproque entre les communautés linguistiques.

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

3. *Sensibiliser la population :*

Sensibiliser la population de Fribourg et de sa région, ainsi qu'un large public, aux questions liées à la compétence interculturelle

4. *Observer l'évolution :*

Observer la communication intercommunautaire, rassembler une documentation sur le sujet du bilinguisme, soigner des contacts correspondants avec des instituts universitaires et d'autres organes apparentés à Fribourg, en Suisse et à l'étranger.

5. **Conclusion**

Il est illusoire de croire que, dans la situation financière actuelle, il soit possible de lancer durant la présente législature des programmes coûteux en ressources humaines et financières. Par conséquent, les objectifs annoncés en matière de compétence interculturelles sont à considérer comme une stratégie intégrale du Conseil communal dont le but ne peut être valablement atteint que par le travail coordonné de toutes les instances politiques (communales, Agglomération, Canton, Confédération) d'une part, et de tous les services et commissions de la Ville concernés, dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes.

Un rôle non négligeable dans ce contexte revient aussi à l'action de la commission de la jeunesse et aux Centres de Loisirs, particulièrement concernés par les problématiques de la compétence interculturelle.

Le Conseil communal estime que des quotas quelconques ne font et ne devraient pas faire partie ni d'une culture politique, ni d'une politique culturelle. Elles entraînent beaucoup d'implicites et ne contribuent guère à un développement naturel de la compréhension entre communautés linguistiques et un enrichissement de l'offre culturelle et peuvent agir comme un frein sur une culture émergente.

Enfin, les chartes à l'exemple de celle du récent Forum des langues partenaires Fribourg semblent être de bons moyens d'ouvrir le débat sur la compréhension mutuelle des communautés linguistiques et pour engager la population – y compris les acteurs culturels – dans un discours sur la culture bilingue et sur la culture tout court.

En conclusion, le Conseil communal n'est pas en mesure d'accepter la proposition n° 36 en tant que telle. En revanche, il pose à travers ce rapport les bases de nombreux développements de promotion d'interculturalité et d'intégration. Le Conseil communal est convaincu qu'il n'est pas possible d'imposer un bilinguisme institutionnel car celui-ci doit être bien vécu, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il souligne ainsi que la coexistence de deux cultures dans notre ville rend plus difficile et plus complexe l'intégration des autres cultures allophones. En revanche, le Conseil communal souhaite, selon des modalités encore à préciser, être informé, voire associé aux travaux du Forum des langues partenaires à Fribourg.

La proposition n° 36, non impérative, est ainsi liquidée."

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

M. Andreas Burri (Verts) déclare ce qui suit :

"Nous, les auteurs de la proposition n° 36 avons lu avec grand intérêt le rapport du Conseil communal. Nous sommes heureux que 'le Conseil communal (soit) sensible à la question de la compréhension entre communautés linguistiques sur le territoire de la ville de Fribourg.'. Nous sommes aussi satisfaits que le Conseil communal affirme lui-même : '(La compétence interculturelle) est d'abord définie par l'aptitude à communiquer avec succès.' Puisque la langue – personne ne le contestera – est le moyen de communication par excellence, nous avons tous intérêt à avancer dans la compréhension entre la majorité linguistique et la principale minorité linguistique de Fribourg. Cet élément constituera aussi la base fondamentale pour mieux communiquer avec les personnes allophones. Ce sera même le modèle à suivre pour atteindre les objectifs 'pôle de compétence interculturelle', comme vous l'esquissez dans votre rapport.

A ce sujet, j'aimerais relever que les auteurs de la proposition ont intentionnellement choisi le terme de 'langue partenaire', notamment, afin de pouvoir, dans un deuxième temps, inclure les autres langues parlées à Fribourg.

En revanche, il est évident que nous ne soyons pas satisfaits que le Conseil communal ne soit pas 'en mesure d'accepter la proposition n° 36'. Nous avons présenté des mesures très concrètes pour améliorer la compréhension ..."

Le Président est dans l'obligation d'intervenir pour inviter l'orateur à abréger son intervention. *"Vous devez normalement vous limiter à dire si vous êtes ou non satisfait de la réponse du Conseil communal. Je comprends très bien que vous ne soyez pas satisfait."*

M. Andreas Burri (Verts) de répondre :

"Je ferai de mon mieux, mais vu la longueur du rapport, j'estime aussi avoir le droit de m'exprimer durant deux minutes."

Le Président de conclure :

"Tout à fait. Mais les deux minutes sont écoulées."

M. Andreas Burri (Verts) poursuit :

"... Nous avons proposé des mesures très concrètes pour améliorer la compréhension entre les deux communautés linguistiques et aucune n'a été reprise dans votre rapport. De même, aucun plan pluriannuel de mesures n'est prévu.

Nous espérons néanmoins que dans un avenir proche, nos propositions, qui sont très simples à réaliser, et qui ne coûtent quasiment rien, seront au moins étudiées. Il nous semble que c'est aussi le rôle du Conseil général que de donner des impulsions à la politique de la Ville. Nous rappelons qu'une majorité quasi unanime du Conseil général avait soutenu notre proposition.

Certains passages du rapport, comme vos citations de textes désuets, nous rappellent une époque de mépris et de dénigrement que nous croyions avoir laissé derrière nous. Nous invitons le Conseil

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), de Mme Christiane Chappuis (UDC), de MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures (suite)

communal à opter pour une argumentation respectueuse de toutes les communautés linguistiques de Fribourg.

Sous le point 4.2. Il vous parlez d'entreprises qui gagnent en performances grâce à la coexistence de plusieurs langues et cultures. Nous souhaitons que vous preniez cette vision en modèle pour la Commune de Fribourg, car l'ouverture ..."

Le Président intervient une nouvelle fois pour constater que M. A. Burri a atteint la limite de temps pour s'exprimer et donner son avis sur la réponse du Conseil communal. *"Je vous prie de raccourcir votre intervention."*

M. Andreas Burri (Verts) en vient dès lors aux deux derniers points de sa déclaration :

"Vous écrivez que les chartes, à l'exemple de celle du récent Forum des langues partenaires de Fribourg, semblent être un bon moyen d'ouvrir le débat sur la compréhension mutuelle entre communautés linguistiques. Ainsi reconnaissez-vous l'importance de lignes directrices pour traiter de ce sujet délicat. Nous vous invitons à nous aider à perfectionner cette charte. En effet, il ne s'agit pas d'un document achevé.

Dans votre conclusion, vous écrivez que 'le Conseil communal souhaite, selon des modalités encore à préciser, être informé, voire associé aux travaux du Forum des langues partenaires à Fribourg.'. Cette phrase nous donne l'espoir que dans un avenir très proche, la compréhension sera améliorée par l'esprit d'ouverture des autorités de la Ville et de leurs collaborateurs.

Nous sommes du reste fort heureux que le Syndic de la Ville participe à notre prochain forum qui aura lieu demain soir ..."

Le Président remercie M. A. Burri de son intervention. *"Afin que les choses soient claires, je me permets de rappeler les dispositions de l'article 64 du RCG 'Détermination du Conseil communal'. L'alinéa 4 précise ce qui suit : 'L'auteur du postulat s'exprime brièvement sur la détermination du Conseil communal.'. Je n'ai donc absolument rien contre M. Burri, bien au contraire, mais j'essaie d'assurer l'égalité de traitement entre les 80 Conseillers généraux que nous sommes. Je ne fais qu'appliquer notre règlement que nous avons adopté le 18 février 2008. Nous continuerons avec la suite de l'ordre du jour."*

La proposition n° 36 non impérative est ainsi liquidée.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 38 non impérative de M. Laurent Bronchi (PSCO) et de 33 cosignataires demandant une mise en valeur des ponts de la ville de Fribourg

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, relève l'un ou l'autre points du rapport ci-après que chacun a reçu :

"Le Conseil général a transmis, le 26 novembre 2007, au Conseil communal une proposition de l'ancien Conseiller général L. Bronchi (PCSO) demandant à la Ville de mettre en valeur ses ponts et d'élaborer la pose de panneaux présentant les principaux ponts de Fribourg. Ces panneaux contiendront des informations sur l'histoire du pont

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 38 non impérative de M. Laurent Bronchi (PSCO) et de 33 cosignataires demandant une mise en valeur des ponts de la ville de Fribourg (suite)

(construction, transformations, faits marquants...) ainsi que des cartes ou images d'archives.

Le Conseil communal rappelle qu'il a mentionné, dans son programme de législature 2007-2011, que « ...le plan marketing de Fribourg Tourisme et Région (FTR) prévoit, entre autres, l'installation, en collaboration avec la Ville de Fribourg, de panneaux d'informations touristiques en Ville (parcours piétons), le remplacement des panneaux d'accueil vétustes à l'entrée de la Ville, et, à moyen terme, la pose de plaques d'informations sur les bâtiments historiques de la Ville. »

Comme prévu, la réalisation des panneaux d'informations touristiques (parcours piétons) et le remplacement des panneaux d'accueil à l'entrée de la ville ont été effectués en 2007, grâce à la bonne collaboration entre les services communaux et FTR qui a pris en charge la totalité des coûts de production. En revanche, la pose de plaques d'informations sur les bâtiments historiques n'est pas encore réalisée, mais fait toujours partie des objectifs du Conseil communal et de FTR. Lors de la réalisation de ce projet, les services concernés de la Ville et FTR veilleront à ce que les nombreux ponts de Fribourg, soient intégrés et dignement mentionnés, selon leur intérêt touristique et historique.

Cela dit, le Conseil communal est également en mesure d'annoncer que FTR a été contacté cet automne par l'ingénieur cantonal dans le but d'organiser des visites guidées du futur chantier du pont de la Poya. Comme le pont de la Poya sera le plus grand pont haubané de Suisse, le chantier suscitera certainement un grand intérêt auprès de la population locale et des touristes potentiels, à l'instar de ce qui s'était produit en 1834 avec le « Grand Pont » suspendu auquel les signataires de la proposition no 38 font allusion.

Les contacts ont été pris avec le service des Ponts et Chaussées (SPC) afin de définir cette collaboration et les actions qui seront entreprises :

- *Les visites guidées seront mises sur pied en fonction de l'avancée du chantier. Elles auront lieu entre 2010 et 2012.*
- *Fribourg Tourisme et Région se chargera de gérer les visites individuelles et pour les groupes (à dates fixes ou sur demande) tandis que les visites professionnelles seront gérées par le SPC. L'organisation d'actions spéciales comme des journées portes ouvertes ou l'inauguration sera également du ressort du SPC.*
- *Un pavillon d'information sera aménagé par le SPC durant le chantier et servira de point de départ aux visites guidées.*
- *Dans le but de promouvoir ces visites et surtout de mettre en avant la notion de « Fribourg, ville de ponts » il est prévu d'éditer une brochure en collaboration avec le SPC. Celle-ci présentera, non seulement le Pont de la Poya, mais aussi les nombreux autres ponts ou passerelles qui forment une particularité très intéressante de notre cité. La brochure sera trilingue (français-allemand-anglais), tirée à près de 100'000 exemplaires et bénéficiera d'une large diffusion nationale.*

Séance du 17 novembre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 38 non impérative de M. Laurent Bronchi (PSCO) et de 33 cosignataires demandant une mise en valeur des ponts de la ville de Fribourg (suite)

- *Le site internet de FTR accordera également une place importante à cette thématique des ponts et d'éventuelles visites guidées sur ce thème pourront être organisées.*

Cette proposition étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

M. François Weissbaum (PCSO) s'exprimera "un peu à la volée", puisque M. L. Bronchi n'est plus membre de cette assemblée. *"Sur le fond, nous sommes très satisfaits de cette réponse, puisque le Conseil communal entre entièrement en matière sur l'idée de mettre en valeur les ponts de Fribourg. L'Exécutif profite même de l'occasion pour nous parler du pont de la Poya. Effectivement, ce sera entre 2010 et 2012 que nous pourrons le mieux apprécier le pont de la Poya, puisqu'il ne sera pas encore ouvert au trafic. Je remercie le Conseil communal de sa réponse."*

La proposition n° 38 non impérative est ainsi liquidée.

Pause

La séance est interrompue pour une pause à 20.45 heures. Les débats reprennent à 20.55 heures.

ooo

8. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 4 de Mme Martine Morard (PDC) et de 40 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme et de formuler, le cas échéant, son intention d'adhésion

M. Pierre Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Mme Martine Morard (PDC) s'exprime comme suit :

"Par ce postulat, nous prions effectivement le Conseil communal d'étudier l'adhésion de la Ville à la Coalition européenne des villes contre le racisme. Il s'agit de procéder à une étude complète et comparative découlant de cette adhésion. Plusieurs villes importantes de l'ensemble des pays européens sont des déjà membres de cette Coalition. On peut citer, pour la Suisse, Berne, Zurich et Winterthour. En vue de cet examen, nous avons transmis au Conseil communal toute une documentation établie par la Ville de Winterthour après son adhésion à cette association. Ces documents démontrent que l'entrée dans cette Coalition ne devrait guère alourdir les finances branlantes de notre Commune et qu'une adhésion permettrait de faire avancer concrètement la cause de l'intégration des personnes d'origine étrangère dans le respect mutuel des cultures et des personnes et pourquoi pas de s'inscrire – comme cela a déjà été évoqué ce soir – comme un pôle de compétence en la matière. Je vous invite donc à accepter la transmission de ce postulat.

Séance du 17 novembre 2008

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 4.

- n° 5 de MM. Pierre Rime (UDC) et Stéphane Peiry (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier l'externalisation des services de la voirie

Discussion

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Pierre Rime (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'externalisation des services de la voirie (ramassage des ordures, gestion des déchets, tri, nettoyage des rues, service hivernal, ...). En effet, Fribourg est, sauf erreur de ma part, la seule commune du canton à encore effectuer ces travaux elle-même. Les expériences des autres communes montrent que des économies substantielles pourraient être réalisées.

Contrairement à ce qu'affirme Mme M. –T. Maradan Ledergerber dans son éditorial du numéro d'octobre 2008 du bulletin '1700', c'est un secteur où existe une rude concurrence. Il suffit pour s'en convaincre de voir le résultat de la récente adjudication du ramassage des ordures en ville de Bulle. Les coûts de ce ramassage ont diminué de plus de 50 % en l'espace de cinq ans, passant de 500'000 à 240'000 francs.

Le recours à un contrat de prestations présente de nombreux avantages :

- Souplesse

On peut profiter des équipements modernes d'une entreprise spécialisée quand on en a besoin, au lieu de devoir investir dans ces coûteux équipements, sans parler des frais d'entretien.

- Gestion du personnel simplifiée

Cette externalisation permettrait également de se décharger d'un certain nombre de risques dans la gestion du personnel (maladie, armée, assurance invalidité, ...).

L'année dernière, notre collègue S. Peiry demandait au Conseil communal d'étudier un programme d'assainissement financier et d'abandon de tâches. Les mesures qui en étaient sorties étaient pour le moins maigres. Je suis étonné que les mesures proposées ce soir n'aient pas encore été étudiées.

Au vu du bilan intermédiaire de législature qu'on nous a présenté, il serait pour le moins intéressant d'étudier cette question."

Séance du 17 novembre 2008

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture est fort étonné de la proposition que nous présente ce soir le groupe UDC. Très régulièrement, l'UDC soulève des questions concernant les impôts ou les recettes de la Commune. Or que constate-t-on maintenant ? Au fond, on nous dit qu'il faut externaliser de futurs profits dans le secteur privé, alors même que la Ville pourrait réaliser des économies d'échelle en offrant ses services de voirie à d'autres communes. On l'a vu dans le programme de législature avec la collaboration qui s'est instituée dans ce domaine avec Givisiez. On pourrait coopérer avec de nombreuses autres communes. La Ville dispose d'un service de la voirie très performant, qui est équipé de manière exceptionnelle. Le parc de véhicules suit l'évolution technique, y compris en matière de protection contre les émissions polluantes des poids lourds. Pour nous, il est tout simplement impensable de renoncer à des ressources financières potentielles pour la Ville, sous la forme d'une collaboration avec d'autres communes.

Nous nous soucions également du personnel. Nous souhaitons que le personnel de la voirie soit bien traité et qu'il relève de la collectivité publique. Pour nous, il est impératif que la Ville de Fribourg conserve son service de la voirie. Merci de ne pas soutenir la transmission de ce postulat."

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

"A de très rares exceptions près, toutes les privatisations de services publics ont abouti aux mêmes résultats. A terme, les prix augmentent, la qualité de la prestation diminue. Bref, c'est le consommateur qui trinque, tout cela pour enrichir quelques entrepreneurs.

A première vue, les offres des privés semblent alléchantes, mais à moyen terme, les communes qui ont mis le doigt dans l'engrenage de la privatisation le regrettent et finissent fréquemment par revenir en arrière, mais au prix fort.

Si l'on estime qu'il faut améliorer l'efficacité de la voirie, de la gestion des déchets et d'autres services, alors il vaut mieux présenter des propositions concrètes en se fondant sur le service existant qui fonctionne parfaitement bien. Privatiser, c'est vite fait. Recréer un service public, c'est moins simple et fort coûteux. C'est pourquoi le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat."

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt:

"Die Grünen möchten sich diesem Postulat ebenfalls widersetzen. Ich glaube so wie es Frau Maradan im « 1700 » geschrieben hat, sie hat das sehr richtig geschrieben – im richtigen Kontext, beweisen wir gerade jetzt wie diese Privatwirtschaft eben nicht funktioniert. Inzwischen ist die UBS schon halb verstaatlicht, auf Wunsch der UBS ! Und sie kommen jetzt mit solchen Vorschlägen, die schon vor zehn Jahren hätten zur Diskussion gestellt werden können aber die wirklich vorbei sind. Wenn wir eine solche Dienstleistung aufbauen, werden wir zweifellos eine super Offerte erhalten. Sobald man sich daran gewöhnt hat, werden die Preise steigen. Das ist ein altes Spiel. Ich glaube, dass diese Zeit vorbei ist. Es ist

Séance du 17 novembre 2008

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

ein schlechter Zeitpunkt dafür, versuchen sie's doch nochmal in fünf Jahren. "

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, se doit d'apporter un petit commentaire, portant uniquement sur la procédure. Nous en sommes au stade de la transmission d'un postulat. Dans ce contexte, le Conseil communal estime ne pas pouvoir vous proposer purement et simplement de refuser une étude, sans quoi il ne serait pas crédible. On lui reprocherait de livrer une réponse qui ne se fonde pas sur des arguments sérieux. Si la transmission de ce postulat est acceptée, le Conseil communal aura en revanche la possibilité de vous donner une réponse circonstanciée, fouillée, avec les éléments positifs ou négatifs du système actuel et de la solution proposée.

Vote

Le Conseil général refuse, par 30 voix contre 28 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 5.

- n° 6 de MM. Pius Odermatt (PS), Marc-Antoine Gamba (PDC) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 27 cosignataires, demandant la publication régulière des valeurs d'air des stations de mesure en ville, notamment dans le bulletin "1700" et sur le site internet de la Commune

M. Pierre Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) prend la parole, un peu de manière improvisée, pour défendre ce postulat dont le fer de lance est notre collègue M. P. Odermatt. *"Nous aimerions simplement souligner que ce que nous demandons sera fort utile, mais ne coûtera quasiment rien. Pourquoi cette proposition ne coûtera-t-elle rien ? La mise en place d'un simple lien sur le site internet de la Ville avec celui du SEn ne coûtera rien. Chacun pourra ainsi prendre connaissance, sur le site du SEn de ces valeurs.*

Quant à la publication d'un petit encart dans le bulletin '1700', fournissant ces données pour chaque mois, elle ne coûtera pas grand-chose.

Rappelons que le plan de mesures de lutte contre la pollution atmosphérique, qui a force d'obligation légale pour l'Etat et les communes, oblige ces collectivités publiques à informer la population sur la pollution. Notre proposition est ainsi l'occasion pour la Ville de Fribourg de se mettre, à très bon compte, en conformité avec une exigence légale."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 6.

Séance du 17 novembre 2008

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 7 de MM. Thomas Zwald (PLR), Louis Castalla (UDC), de Mme Eva Kleisli (Verts) et de MM. Thierry Steiert (PS) et François Weissbaum (PCSO), ainsi que de 31 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'une piscine couverte par une membrane à la Motta sous forme de partenariat

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Vote

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 7.

- n° 8 de M. Daniel Gander (UDC) et de 7 cosignataires demandant l'aménagement de voies de bus et de cycles sur le secteur avenue du Midi – carrefour de Beaumont

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Dans son rapport 2008 sur l'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat s'est penché sur la question des transports. Il dit notamment : 'Si auparavant l'activité des services en charge de ce domaine s'était toujours principalement concentrée sur la planification et la réalisation d'infrastructures de transports ou sur la commande de prestations aux entreprises de transports, la gestion de la mobilité (gestion du trafic et du stationnement liée à la capacité des infrastructures existantes et futures, incitation au report modal vers les transports collectifs ou les modes doux, mesures de modération de trafic et la réduction des nuisances environnementales (bruit, protection de l'air) prennent aujourd'hui une importance croissante.' (cf. rapport sur l'aménagement du territoire, p. 70).

N'est-il pas un peu tard de ne se pencher qu'aujourd'hui sur ce problème au vu du développement exceptionnel de l'habitat au centre ville et dans l'agglomération ?

Dans son cahier 'Régions' du 11 novembre 2008, 'La Liberté' titre que les passagers sont 'serrés comme des sardines dans le bus' de la ligne allant de la gare à Pérolles. Ce fait n'a rien d'étonnant, parce que les services concernés n'ont pas pris en considération le développement démographique régional.

En outre, si la mise en sens unique de l'avenue de la Gare devient une réalité, comme annoncé dernièrement, nous pouvons facilement imaginer que les véhicules des transports publics se trouveront eux aussi serrés comme des sardines et enlisés dans le trafic routier individuel qui est en forte hausse en raison précisément de cette démographie galopante.

Séance du 17 novembre 2008

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

C'est pourquoi je vous prie de soutenir la transmission de ce postulat, afin que les véhicules des transports publics et les cycles puissent bénéficier de leur propre voie sur le tronçon avenue du Midi – Beaumont. L'examen de ce problème est d'autant plus urgent que, comme chacun a pu en prendre connaissance, de nouvelles constructions verront probablement le jour sur le site de Boxal."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 8.

ooo

9. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 3 de M. Stéphane Peiry (UDC), ainsi que de 15 cosignataires, demandant de réduire le nombre de membres du Conseil général de 80 à 50

M. Stéphane Peiry (UDC) résume la proposition ci-après :

"Je propose de réduire notre Conseil général à 50 membres.

Depuis le début de l'actuelle législature, il y a eu 23 démissions au sein de notre Conseil général. Cela représente à mi-législature déjà 29% des élus. A ce rythme, plus de la moitié des conseillers généraux auront rendu leur tablier avant la fin de leur mandat. D'ailleurs, selon les informations transmises par le secrétariat du Conseil général, un renouvellement de près de 50% du Conseil général est courant depuis 1982. Il ne s'agit pas de blâmer quiconque, ni aucune formation politique en particulier, car tous les groupes sont peu ou prou confrontés à ce problème.

Ces démissions sont sans doute justifiées. Toutefois, il n'en demeure pas moins que ce taux de rotation démontre aussi un certain manque d'intérêt. En outre, les partis politiques ont plus de peine à trouver suffisamment de citoyens prêts à s'engager pour la politique communale. En 2006, aucun parti n'a été en mesure de présenter une liste complète de 80 noms pour le Conseil général.

Par ailleurs, on a constaté ces dernières années une très nette tendance à la réduction du nombre de parlementaires au niveau communal et cantonal. Le canton de Fribourg n'y a pas fait exception avec une réduction de 130 à 110 du nombre de députés.

Nous pouvons aussi relever que le Conseil d'agglomération, censé représenter un bassin de population de 80'000 habitants n'est composé que de 52 élus. Il est vrai que les tâches du Conseil d'agglomération sont moins étendues que celle d'un législatif communal, mais nous pouvons aussi opposer notre parlement à celui de La Chaux-de-Fonds, commune comparable à Fribourg de par sa taille, dont le législatif ne compte que 41 élus.

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

Les arguments mentionnés ci-dessus, et d'autres comme l'aspect financier qui ne doit pas être négligé à Fribourg, plaident pour un Conseil général plus resserré, plus efficace et composé d'élus plus motivés. Un nombre de 50 conseillers généraux me semble approprié au regard d'un Conseil communal de 5 membres et compte tenu également de la dérogation prévue à l'article 27, alinéa 2 de la LCom qui dit que les «communes peuvent prévoir le nombre de conseillers généraux qui doit se situer entre 30 et 80 membres ».

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 9 de M. Pierre-Alain Rolle (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Stanislas Rück (PDC), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal que les trois animatrices des Mini et Maxi beaux-arts soient rétablies dans leurs fonctions

M. Pierre-Alain Rolle (PS) s'exprime comme suit :

"Nous demandons au Conseil communal que les trois animatrices des Mini et Maxi beaux-arts, soit Mmes E. Dyck, M. Piller et C. Zahnd, dont les contrats n'ont pas été reconduits en 2008, soient rétablies dans leurs fonctions, dans les meilleurs délais. D'une part les compétences de ces personnes et l'utilité de leurs cours n'ont pas été remises en cause. D'autre part, ces cours participent à une bonne image et à l'attractivité de notre ville, personne d'autre ne proposant de telles activités dans l'agglomération fribourgeoise.

Nous aurons aujourd'hui encore l'occasion de discuter de ce dossier. En présentant notre postulat, nous souhaitons poser au Conseil communal une question sur l'avenir de tout ce dossier. Il s'agit d'aller au-delà des événements actuels. Que peut-on faire dans ce dossier pour le long terme ?"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 10 de Mme Christel Berset (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'accorder des dérogations aux normes du plan d'aménagement local pour ne pas entraver l'assainissement des bâtiments anciens et favoriser les constructions Minergie P

Mme Christel Berset (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de prévoir des dérogations aux normes du Règlement du Plan d'aménagement local sur conditions, pour ne pas faire obstacle à l'assainissement énergétique des bâtiments anciens et favoriser les constructions Minergie P dans les quartiers résidentiels urbains en ville de Fribourg (zones ZRU I, ZRU II et ZRU III).

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

Actuellement les normes très strictes du Règlement découragent les propriétaires qui veulent construire ou rénover selon des standards énergétiques élevés, dans les quartiers résidentiels urbains en ville de Fribourg (zones ZRU I, ZRU II et ZRU III). Une dérogation à ces normes devrait être possible pour ne pas pénaliser les propriétaires qui décident d'investir pour économiser l'énergie. Une telle pratique est déjà en vigueur dans certains cantons comme celui de Saint-Gall.

Exemple : avec un indice d'utilisation du sol de 0,45 dans les ZRU I (quartier de villas), il n'est pas possible de construire plus de 450 m² de surface de plancher brut sur une parcelle de 1000 m². Avec des murs d'une épaisseur de 50 cm (standard Minergie P) contre 32 cm (Minergie), le propriétaire perd dans notre exemple une surface de 25 m² habitable, l'équivalent d'une grande chambre. Cette surface perdue devrait pouvoir être compensée.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'assouplir dès que possible les normes du Règlement du Plan d'aménagement local (par exemple en établissant des dispositions transitoires par voie d'arrêté), sans attendre la mise en vigueur du nouveau PAL. Cela permettrait de soutenir immédiatement tout nouveau projet de construction répondant aux normes Minergie P ainsi que l'assainissement de bâtiments anciens répondant aux critères de l'efficacité énergétique.

Voici quelques pistes concrètes de réflexion à l'intention du Conseil communal

- 1. Construction d'une nouvelle bâtisse selon les critères de Minergie P : le Service de l'Edilité peut permettre de compenser, sur la base de l'indice d'utilisation en vigueur dans la zone résidentielle considérée, le nombre de m² habitables perdus à cause de l'épaisseur des murs exigée par le standard Minergie P (50 cm pour une maison Minergie P au lieu de 32 cm pour une maison Minergie). Le canton de Saint-Gall applique d'ores et déjà ces dispositions.*
- 2. Construction d'une nouvelle bâtisse selon les critères de Minergie P : le Service de l'Edilité peut accepter de dissocier la distance à la limite de la longueur maximale de la construction pour une utilisation optimale et rationnelle du sol.*
- 3. Assainissement énergétique d'un bâtiment ancien : le Service de l'Edilité peut accorder l'autorisation de dépasser le taux d'occupation au sol pour la pose de l'isolation périphérique.*
- 4. Assainissement du toit : le Service de l'Edilité peut autoriser la suppression de l'attique et la création en lieu et place d'un étage locatif. Cette mesure peut grandement favoriser le financement de la rénovation. Comme la création d'un dernier étage habitable peut éventuellement impliquer de devoir légèrement déroger à la hauteur limite prescrite, de dépasser légèrement l'indice d'utilisation au sol et de ne pas respecter les dispositions relatives au nombre de niveaux et à la hauteur des bâtiments, le Service de l'Edilité peut accorder un léger dépassement des normes en vigueur,*

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

5. *Energies renouvelables : pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes), il serait judicieux de prévoir spécifiquement leur mention dans les articles relatifs aux toitures et superstructures.*

Nous remercions le Conseil communal de prendre en compte également ces éléments de réflexion dans le cadre de la révision du règlement en cours, en particulier des articles concernant l'indice d'utilisation, le taux d'occupation, le nombre de niveaux, la hauteur du bâtiment, la distance à la limite, pour les zones ZRU I, II et III.

Conclusion

La Confédération est en train de mettre sur pied une batterie de dispositions pour promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables.

Lors de sa session d'hiver, le Conseil des Etats se positionnera sur quatre mesures dans ce domaine :

- a. *Il traitera premièrement de la motion „Vorwärtsstrategie für energetische Gebäudesanierungen » de S. Sommaruga,*
puis il se penchera sur trois motions déposées par le Conseil national :
2. *l'introduction d'un certificat énergétique pour les bâtiments, obligatoire et uniforme pour toute la Suisse ;*
3. *la motion « Augmentation de l'efficacité énergétique. Modification de l'article 8 de la loi sur l'énergie » et*
4. *la motion « Energies renouvelables pour la production de chaleur ».*

Quant au canton de Fribourg, il est lui aussi en train de peaufiner sa stratégie en la matière et prévoit des investissements importants ces prochaines années pour assainir le parc immobilier ancien (entre 12 et 15 millions de francs).

Mettre en jeu autant de moyens financiers pour soutenir les efforts des propriétaires n'en vaut pas la chandelle si ceux-ci ne peuvent pas mener leur projet à bien à cause d'une réglementation communale trop stricte.

Accorder des dérogations au Règlement, sur dossier et contre des conditions énergétiques strictes, pourraient être une mesure concrète et pratique de la Ville de Fribourg pour faire grandement progresser l'efficacité énergétique sans investir un seul sous !"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

- no 11 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg et sur les possibilités et les conditions d'une promotion de cette source d'énergie par la Commune

M. Thierry Steiert (PS) présente brièvement le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de présenter un rapport sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg et sur les possibilités et les conditions d'une promotion de cette source d'énergie par la Ville.

Face à l'augmentation constante des prix de l'énergie, les villes ne peuvent pas rester inactives. D'une part, il est encore possible de faire des économies importantes en améliorant l'isolation des immeubles, mais d'autre part, l'énergie nécessaire pour produire le courant électrique peut aussi être produite sur le territoire de la ville. En l'état, le photovoltaïque, dont le rapport prix-efficience s'est beaucoup amélioré, présente les potentiels les plus intéressants.

Plusieurs villes et communes de Suisse se sont fixées comme objectif de produire un maximum d'énergie avec la technique photovoltaïque et d'injecter ce courant électrique dans les réseaux. En Allemagne et en Espagne, les collectivités publiques investissent des moyens considérables dans de telles installations. En Allemagne, les nouvelles surfaces photovoltaïques installées chaque année correspondent, en termes de puissance, à une centrale nucléaire moyenne. Ces installations sont rentables et sont en règle générale amorties en 15 ans. La Confédération et le Canton n'accordent pas encore des subventions suffisantes pour la promotion de cette forme d'énergie, mais ces subventions pourraient être augmentées ces prochaines années, suivant l'exemple d'autres Etats européens. De leur côté, les grandes entreprises d'énergie se montrent intéressées par le photovoltaïque.

80 pourcent des immeubles situés en ville de Fribourg ont été construits durant les 100 dernières années. Les toits de ces immeubles offrent un potentiel énorme pour la fourniture d'énergie; il en est de même pour les très étendus toits plats du centre-ville, du Schoenberg et du quartier de Beaumont. Même les façades des immeubles offrent aujourd'hui un potentiel énergétique.

Jusqu'à ce jour, le potentiel d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg n'a pas été évalué, et il n'existe aucune étude sur les conditions techniques et financières de ces installations. Il est temps d'agir, à l'instar des nombreuses autres collectivités publiques qui ont déjà pris les devants. La Commune devrait pour cela faire appel à un bureau spécialisé.

Nous prions le Conseil communal de répondre aux questions suivantes:

- *Le Conseil communal est-il prêt à promouvoir le potentiel d'énergie photovoltaïque sur les immeubles publics et privés?*

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

- *Peut-on déterminer la surface utilisable et le potentiel énergétique en mégawatts? Quel part de la consommation d'énergie pourrait-on ainsi produire dans la commune?*
- *Quelles sont les possibilités de subventionnement (notamment Confédération, Canton, Groupe E) pour l'installation du photovoltaïque, et quels sont les dédommagements pour la fourniture de cette énergie dans le réseau?*
- *Comment la Commune peut-elle aider les propriétaires privés et institutionnels à réaliser de tels projets?"*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 91 de M. Stéphane Peiry (UDC) relative à l'éditorial de Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber publié dans le numéro d'octobre 2008 du bulletin '1700"

M. Stéphane Peiry (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Dans l'éditorial du « 1700 » du mois d'octobre 2008, Mme M. –T. Maradan Ledergerber tire un parallèle, pour le moins grotesque, entre la crise financière mondiale et le postulat déposé par mon collègue P. Rime et dont je suis cosignataire.

Je lui laisse évidemment la responsabilité de son argumentation, ce n'est pas mon propos ce soir, si ce n'est qu'en matière de gestion financière, le Conseil communal devrait à mon sens aussi faire profil bas. En outre, on ne va pas reprocher à Mme Maradan d'avoir une opinion sur notre postulat. Néanmoins, entre avoir une opinion et l'exprimer dans le bulletin d'information officiel de la ville de Fribourg, alors même qu'à cette date, la transmission de notre postulat n'avait pas encore été discutée au Conseil général, il y a là une nouveauté dans la communication du Conseil communal qui mérite des éclaircissements :

C'est pourquoi je souhaite que le conseil communal réponde aux questions suivantes :

1. *L'éditorial de Mme Maradan dans le « 1700 » du mois d'octobre 2008 exprime-t-il l'opinion du Conseil communal ? Oui ou non ?*
2. *Si oui estimez-vous légitime de rendre public l'avis du Conseil communal sur un postulat dont la transmission n'avait pas encore été décidée par le conseil général ?*
3. *Si non (autrement dit si Mme Maradan s'est exprimée à titre personnel), devons-nous alors considérer le « 1700 » comme un organe de propagande à l'usage exclusif des conseillers communaux dont l'édition, la publication et la diffusion sont payés par les contribuables ?"*

M. Pierre Alain Clément, Syndic, répond comme suit au nom du Conseil communal :

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

"La question soulevée par M. S. Peiry a déjà fait l'objet d'une autre prise de position, dans le cadre de la transmission d'un postulat il y a quelques instants. Le Conseil communal était d'accord pour que lui soit transmis pour étude ce postulat. Le Conseil général en a décidé autrement.

J'en viens à vos trois questions très précises.

1. L'éditorial de Mme Maradan dans le '1700' du mois d'octobre 2008 exprime-t-il l'opinion du Conseil communal ? Oui ou non ?

Non. L'éditorial, qui est rédigé à tour de rôle par chacun des membres du Conseil communal, n'engage la responsabilité que de celui ou de celle qui l'écrit. Cette remarque vaut non seulement pour Mme M. –T. Maradan, mais également pour Mme M. Genoud-Page, M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, M. C. de Reyff, ainsi que pour votre serviteur.

J'en viens dès lors immédiatement à votre troisième question. Il est évident que le bulletin '1700' n'est pas un organe de propagande à l'usage des membres du Conseil communal. Il s'agit d'un bulletin d'information et également de discussion qui permet à chacun de se déterminer. J'imagine que certains pourraient estimer qu'il devrait exister un droit de réponse dans ce journal. Nous pensons que du point de vue formel, tel n'est pas le but de l'exercice. En revanche, on peut considérer qu'en partie, ce droit de réponse a déjà été utilisé et le sera encore, du reste si vous l'estimez nécessaire, par le truchement du courrier des lecteurs de notre journal favori."

M. Stéphane Peiry (UDC) se déclare satisfait de cette réponse. "Effectivement, nous nous réservons d'utiliser notre droit de réponse dans le prochain numéro du bulletin officiel de la Ville de Fribourg."

Le Président fait l'observation suivante :

"Je crois que le journal favori dont parle M. le Syndic est 'La Liberté'."

- n° 92 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la création d'une commission d'urbanisme de la Ville

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

"A l'occasion de son départ à la retraite, l'ancien architecte de Ville a souhaité, dans un entretien avec 'La Liberté', la création d'une commission d'urbanisme de la Ville. Or, il existe d'ores et déjà depuis sept ou huit ans un article réglementaire qui le permet. Cette disposition a été discutée au sein de la commission de l'aménagement, puis adoptée par le Conseil communal. L'idée était de transformer Fribourg Cible en une commission d'urbanisme de la Ville.

Or, la résistance à la transformation de Fribourg Cible en commission de l'urbanisme était le fait de l'architecte de Ville précisément. C'est lui qui n'en a pas voulu. Comme il est parti à la retraite, est-il possible de créer maintenant une telle commission de l'urbanisme de la Ville de Fribourg ?"

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que c'est effectivement possible. *"Je ne vais pas vous dire ce soir que cette commission sera créée demain. En revanche, il est vrai que la question s'est posée dans le cadre de la mise au concours du poste de nouvel architecte de Ville. On s'est dit que ce pourrait être une solution possible et intéressante. Il est évident que cette idée doit encore être discutée avec M. T. Bruttin, nouvel architecte de Ville, qui a commencé son activité la semaine passée. Le fait qu'il y ait quelqu'un de nouveau permettra certainement d'apporter des idées nouvelles. L'idée de créer une commission de l'urbanisme sera examinée dans ce cadre-là."*

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de sa réponse.

n° 93 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la sécurité des cyclistes près du chantier du pont de la Poya au Schoenberg

M. Christoph Allenspach (PS) interroge le Conseil communal sur la sécurité des cyclistes près du chantier du pont de la Poya du côté du Schoenberg. Depuis l'ouverture, ou plus exactement depuis les premiers travaux préparatoires du chantier du pont de la Poya, les cyclistes courent des risques extrêmes dans le secteur touché au Schoenberg. Il se peut même que les automobilistes soient également en danger. Y a-t-il une possibilité d'assainir la situation liée à ce chantier qui, sauf erreur de ma part, relève de l'Etat ? Le Canton ne semble guère se soucier de la Ville et de ses habitants.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, n'a pas de réponse claire à donner à cette question. En revanche, comme il s'agit d'un problème urgent dont il est également témoin en tant qu'habitant du Schoenberg, il se propose de prendre contact avec le service communal de la Circulation pour que ce dernier contacte à son tour les instances compétentes du Canton, maître d'œuvre du chantier. Il faut effectivement améliorer la situation. Actuellement, le passage réservé aux cyclistes est effectivement extrêmement étroit. Comme nous ne sommes pas maître d'œuvre, je ne suis pas en mesure de vous donner d'autres réponses, mais je m'engage à prendre contact avec les services compétents pour améliorer les choses.

M. Christoph Allenspach (PS) prend acte de cette réponse.

- n° 94 de M. Gilles Bourgarel (Verts), de Mme Christel Berset (PS), de MM. Pierre-Alain Rolle (PS), Stanislas Rück (PDC) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 23 cosignataires, relative aux Mini et Maxi beaux-arts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

"Chacun d'entre vous a sans doute pris connaissance de ce dossier par la presse et a peut-être même reçu du courrier à ce sujet à la maison. C'est pourquoi je me permets de poser les questions qui suivent :

- *Pour quelles raisons a-t-on supprimé des activités aux Mini et Maxi beaux-arts ?*

M. le Syndic avait annoncé publiquement une médiation lors du vernissage des mini et maxi-beaux-arts cet été. Nous apprenons que cette médiation a échoué. Quelles sont les raisons de cet échec ?

Séance du 17 novembre 2008

Divers (suite)

- *Nous constatons que les activités supprimées – gravure, céramique, peinture sur porcelaine- n'ont pas d'équivalent ailleurs dans le territoire de l'agglomération. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de ce facteur ?*
- *Est-il possible de reconduire les contrats des personnes concernées et de rétablir leurs cours dans un avenir proche ?*

Nous le souhaitons en effet vivement, comme une grande partie de la population. Ajoutons enfin que rien dans ce bas monde n'est définitif, n'est-ce pas Mme M. –T. Maradan Ledergerber ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, relève que tout le monde comprendra qu'en l'état du dossier, il ne soit pas en mesure de donner une position du Conseil communal ni une réponse très complète. En effet, ce dossier est actuellement l'objet de trois procédures. La première a été évoquée par la presse, la semaine passée. Il s'agit d'un recours de l'avocat des trois collaboratrices en question auprès de la Préfecture de la Sarine. Nous avons reçu copie de ce recours vendredi. Aujourd'hui même, en fin de matinée, nous avons enregistré le dépôt d'une pétition munie de 1'007 signatures demandant la reprise en considération de notre décision. Chacun a aussi pu entendre au début de cette séance la manifestation de soutien en faveur de ces trois personnes. Nous avons enfin pris note, il y a quelques instants, d'un postulat.

C'est pourquoi, il ne m'est pas possible, d'un point de vue formel, de vous donner une réponse à l'ensemble des questions posées, en vous précisant immédiatement que le Conseil communal examinera avec toute la diligence requise, comme il l'a toujours fait, ce dossier, même si certains d'entre vous estiment que la décision du Conseil communal n'était pas judicieuse.

M. Gilles Bourgarel (Verts) prend acte de cette déclaration dans l'attente de la réponse du Conseil communal.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président lève la séance à 21.30 heures.

Fribourg, le 24 novembre 2008
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI